

Conseil d'administration du 15 novembre 2024

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 27

Membres ayant donné mandat : 6

Nombre de voix : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20240131

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) 2024-2028

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 31 octobre 2024, s'est réuni le 15 novembre 2024 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE représenté par Mme Sylvie ARNAL, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Marie-Thérèse CHAPPELLE, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Didier COUDERC, Mme Agnès DELSOL représenté par M. Marc CHEVRIER, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Joël GAUTHIER représenté par Mme Irène LEBEAU, Mme Christine LACOSTE, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représenté par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Thierry LAVAL représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Michaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Philippe BILLET à M. Arnaud COLLIN, M. Nicolas DE DAVYDOFF à Mme Michèle MANOA, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, Mme Sylvie ROBERT à Mme Marylène PIEYRE, M. René ROSOUX à Mme Catherine CIBIEN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-3 et R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Considérant que des modifications minimales demandées par le ministère seront intégrées dans le document final,

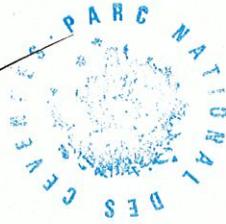
Considérant les remarques faites par les administrateurs au cours de la séance,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028 de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-joint, sous réserves d'y intégrer les modifications demandées.

Le directeur,

Vincent CLIGNIEZ



Le président du conseil d'administration,

Stéphan MAURIN

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name "Stéphan MAURIN".



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2028

*Projet soumis à l'avis du conseil d'administration
du 15 novembre 2024*

Sommaire

Introduction.....	3
A. Présentation du Parc national des Cévennes.....	4
<i>A.1 Le Parc national et ses enjeux.....</i>	<i>4</i>
<i>A.2 Présentation de l'établissement public du Parc national.....</i>	<i>5</i>
<i>A.3 Présentation de la charte.....</i>	<i>5</i>
B. Bilan par domaines d'activités des COP 2019-2023.....	6
<i>B.1 Bilan commun aux Parcs nationaux sur la période 2019-2023.....</i>	<i>6</i>
<i>B.2 Bilan du Parc National des Cévennes sur la période 2019-2023.....</i>	<i>7</i>
Domaine 1 : produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine.....	7
Domaine 2 : protéger et restaurer les patrimoines.....	8
Domaine 3 : accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable.....	9
Domaine 4 : faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs.....	10
Domaine 5 : contribuer aux politiques de développement durable et de biodiversité.....	11
Domaine 6 : gérer l'établissement public.....	12
C. Les 4 objectifs de performance des parcs nationaux pour la période 2024-2028.....	14
D. Les 3 priorités stratégiques du Parc national des Cévennes.....	18
<i>D.1 - Contribuer à faire du PNC un territoire exemplaire en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.....</i>	<i>18</i>
<i>D.2 - Développer l'appropriation locale du Parc national des Cévennes en tant qu'outil de protection et de développement territorial.....</i>	<i>19</i>
<i>D.3 - Optimiser le fonctionnement de l'établissement pour améliorer le service rendu au territoire et l'environnement de travail des agents.....</i>	<i>20</i>
E. Objectifs opérationnels par domaine d'activité.....	21
Domaine 1 : produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une meilleure préservation.....	21
Domaine 2 : protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique.....	25
Domaine 3 : accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable.....	30
Domaine 4 : faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics.....	34
Domaine 5 : Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité.....	37
Domaine 6 : Gérer l'établissement public.....	39
Annexe 1 - Tableau synthétique de suivi de la répartition des effectifs par domaine d'activité du COP.....	42
Annexe 2 - Organigramme.....	43
Annexe 3 - Tableaux synthétiques des objectifs opérationnels et indicateurs associés.....	44
Domaine 1 : produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation.....	44
Domaine 2 : protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique.....	44
Domaine 3 : accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable.....	45
Domaine 4 : faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics.....	45
Domaine 5 : Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité.....	46
Domaine 6 : Gérer l'établissement public.....	46

Introduction

L'effondrement de la biodiversité se poursuit à un rythme intense au niveau mondial : près d'un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, et les effectifs de nombreuses espèces chutent de manière vertigineuse. Du point de vue des espaces, 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative et 85 % des zones humides ont aujourd'hui disparues.

L'action de l'homme en est la cause première : le changement d'usage des terres et des mers, la fragmentation des milieux, la surexploitation des ressources naturelles mais également les pollutions des milieux et la diffusion d'espèces exotiques envahissantes. A ces pressions s'ajoutent les effets du changement climatique qui les amplifie et les aggrave.

La biodiversité fournit pourtant de nombreux services indispensables à notre quotidien. Sa préservation et la restauration de ses puissances d'évolution sont à court terme une question de sauvegarde de notre cadre de vie, et constitueront à plus long terme une condition de survie pour l'humanité. La France, par la richesse et l'état de sa biodiversité, est plus que jamais concernée et déterminée à inverser cette trajectoire de déclin de la biodiversité en synergie avec la lutte contre les effets du changement climatique, dans la mobilisation internationale, nationale et dans les territoires. Considérant l'étendue des eaux sous souveraineté et juridictions française, sa responsabilité s'étend par ailleurs au-delà des espaces terrestre aux milieux maritimes.

Adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, le nouveau cadre mondial de préservation de la biodiversité pour la période 2020-2030 définit un cap clair pour mettre fin à la perte de la biodiversité et la restaurer. Au niveau national, ce cadre est décliné dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB) post-COP15 qui s'articule autour de trois axes : réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs ainsi que les citoyens. Un des piliers essentiels de cette stratégie est la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), instruments majeurs des politiques publiques pour la protection de la biodiversité. La protection des espaces naturels constitue également une politique prioritaire du Gouvernement.

Avec un patrimoine d'exception couvrant 8,5% du territoire national (soit plus du tiers des aires protégées terrestres en France) et forts de 60 ans d'expérience, les Parcs nationaux jouent un rôle majeur dans la protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels. Territoires d'exception, ils contribuent à la nécessaire transition écologique et énergétique de leur territoire. Une amplification de leur participation en la matière est attendue. Les parcs nationaux sont des moteurs incontournables des politiques publiques de protection de la biodiversité, en contribuant en particulier très significativement à l'atteinte des objectifs de protection forte des milieux terrestres et maritimes.

Le contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 des 11 parcs nationaux s'inscrit dans ce contexte et vise à traduire ces ambitions.

Cette nouvelle génération de COP 2024-2028 tire bénéfice du travail de structuration et de l'expérience acquise par les précédents pour fixer et définir les objectifs opérationnels des missions des Parcs.

Comme pour les COP précédents, les objectifs opérationnels sont déclinés par 6 domaines d'activités interdépendants et dotés d'une importance égale. Ces objectifs opérationnels ne sont donc pas hiérarchisés entre eux et concourent tous à la bonne mise en œuvre de la politique des Parcs nationaux.

A. Présentation du Parc national des Cévennes

A.1 Le Parc national et ses enjeux

Le Parc national des Cévennes est le plus vaste parc national métropolitain avec près de 3 000 km², composé d'un cœur protégé de 937 km² et d'une aire d'adhésion. Il compte plus de 71 000 habitants, dont une population permanente significative en cœur (environ 750 personnes), répartis sur 131 communes du Gard, de Lozère ou aux confins de l'Ardèche, dont 115 ont adhéré à la charte (soit un taux d'adhésion de plus de 87%).

La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, en influençant l'implantation et la nature des activités humaines, l'architecture, les paysages, la végétation et la faune, créant ainsi un territoire d'une grande richesse.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement :

- 🌀 en Parc national protégeant ses patrimoines remarquables, naturels, culturels et paysagers depuis 1970 ;
- 🌀 en Réserve de biosphère combinant conservation et développement depuis 1985 ;
- 🌀 en Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants depuis 2011 ;
- 🌀 et en Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) depuis l'été 2018 attestant du caractère exceptionnel de son environnement nocturne.

Les évolutions globales aujourd'hui à l'œuvre, climatiques et sociales, notamment agricoles et forestières laissent planer plusieurs menaces :

- 🌀 le danger d'une banalisation progressive des paysages agropastoraux, accélérée par les règles de la PAC, avec des exploitations qui s'agrandissent, l'utilisation de matériels de plus en plus imposants, des systèmes de moins en moins pastoraux et des demandes de mises en culture qui s'accompagnent de dérochages, broyages de clapas et murets, ... autant d'éléments identitaires du parc national ;
- 🌀 à l'opposé une fermeture progressive des milieux sur les parcelles les plus éloignées des exploitations ou les moins productives d'un point de vue agronomique, entraînant un accroissement du risque incendie et une transformation des paysages issus de l'agropastoralisme méditerranéen, classés au patrimoine mondial ;
- 🌀 une raréfaction de la ressource en eau, avec de plus en plus de hameaux ravitaillés en saison estivale ;
- 🌀 la présence croissante d'éléments toxiques ou allergènes : cyanobactéries dans les rivières, chenilles processionnaires en forêts de pins, ambrosie, renoué du Japon... et la multiplication d'espèces invasives : frelon asiatique, écrevisse américaine ...
- 🌀 un territoire qui devient inaccessible pour les jeunes générations sans permis de conduire, faute d'infrastructures et de transport collectif ;
- 🌀 le manque d'hébergement accessibles aux résidents permanents qui devient un frein à l'installation de nouvelles populations.

Cependant des opportunités émergent :

- 🌀 l'obtention du prestigieux label RICE permet de valoriser davantage le territoire et le travail se poursuit avec l'accompagnement de villes extérieures au Parc ainsi que des travaux au-delà de l'éclairage public ;
- 🌀 de nouveaux modes de mobilité douce qui se développent permettant un renouvellement de l'offre de visite et d'activités de pleine nature ;

- 🌀 la fibre numérique qui couvre bientôt tout le territoire ouvrant de nouvelles possibilités d'activités pour les habitants et un atout pour s'installer en Cévennes ;
- 🌀 la prise de conscience par les habitants du territoire de changements profonds en cours, notamment climatiques.

A.2 Présentation de l'établissement public du Parc national

L'établissement public assure 3 missions : connaître et protéger les patrimoines, accompagner le territoire vers un développement durable, accueillir et sensibiliser aux richesses du par cet aux principes de développement durable.

Il est doté de 85 ETPT au 31/12/2023 et d'un budget annuel d'environ 9 M€ assuré principalement par une contribution de 6.2 M€ issue des agences de l'eau et versée par l'OFB.

Le budget est réparti par grandes enveloppes de la manière suivante :

- 🌀 65.3 % pour les dépenses de personnel,
- 🌀 13.3 % pour les dépenses de fonctionnement,
- 🌀 18.4 % pour l'investissement,
- 🌀 3 % pour les subventions au territoire.

Autour de la direction et du secrétariat général, l'EP PNC est organisé en 3 services techniques portant chacun une des 3 missions de l'établissement. La moitié des personnels est affectée au terrain, sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 10 personnes sur 4 massifs du Parc national : Aigoual, Causses-Gorges, Mont Lozère et Vallées cévenoles, les 2 dernières équipes venant en appui du 5^{ème} massif : le Piémont cévenol.

A.3 Présentation de la charte

La charte constitue le fil conducteur de la stratégie de l'établissement. Approuvée par décret le 8/11/2013, elle recouvre à la fois la gestion du Parc national, de la Réserve de biosphère des Cévennes et des paysages culturels de l'agropastoralisme des causses et des Cévennes inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Elle porte 4 ambitions :

- 🌀 Une mobilisation pour l'excellence écologique,
- 🌀 Une culture vivante et partagée, source de cohésion sociale et territoriale,
- 🌀 Un développement économique valorisant les patrimoines,
- 🌀 Une intégration harmonieuse de la vie contemporaine dans les paysages caussenards et cévenols,

Et organise les politiques publiques sur ce territoire selon 8 axes :

- 1 - faire vivre notre culture
- 2 - protéger la nature, le patrimoine et les paysages
- 3 - gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques
- 4 - vivre et habiter
- 5 - favoriser l'agriculture
- 6 - valoriser la forêt
- 7 - dynamiser le tourisme
- 8 - soutenir une chasse gestionnaire.

B. Bilan par domaines d'activités des COP 2019-2023

B.1 Bilan commun aux Parcs nationaux sur la période 2019-2023

Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine naturel

Le bilan démontre la **très bonne mise en œuvre de la politique scientifique des Parcs**, tant en matière d'acquisition et de diffusion de connaissances qu'en matière de recherche. Tout en contribuant aux Plans Nationaux d'Actions, les Parcs ont transféré près de 350 000 données d'espèces au Système d'information de l'inventaire du patrimoine (SINP) et développé des applications en open source. Ils ont participé à près de 650 partenariats de recherche nationaux, européens et internationaux sur la protection des biodiversités terrestre et marine.

Protéger et restaurer les patrimoines

Le bilan en matière de protection environnementale, effectué au regard du nombre d'avertissements formalisés dans le cadre de l'enquête parlementaire, ne reflète pas la **forte mobilisation des établissements dans leur mission de police environnementale**.

En revanche, le bilan en matière de gestion et de restauration des patrimoines, souligne le **rôle majeur des Parcs dans la protection et la restauration des espèces et des milieux de leurs territoires** : 80 % des territoires des parcs nationaux ont des habitats dans un état de conservation favorable et 88 % de leurs masses d'eau sont en bon état, contre respectivement 53 % et 44 % à l'échelle nationale.

Les parcs nationaux mènent également de nombreuses opérations de protection et de restauration du patrimoine paysager et culturel.

Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable

Le bilan met en avant le **rôle de levier économique, social et culturel très efficace des Parcs** dans les territoires, au travers des chartes et des partenariats conclus avec les acteurs locaux.

Avec plus 78% des communes des aires d'adhésion optimales des parcs qui ont adhéré à la charte de leur parc (404 communes, 811 000 habitants) et plus de 1500 conventions « Esprit parc national » signées sur la période 2019-2024, avec une dynamique croissante, ils sont des accélérateurs de la transition écologique des territoires.

Faire connaître les patrimoines et accueillir

Le bilan souligne le **rôle des Parcs dans l'émergence d'une citoyenneté écologique** par leurs actions d'information, de médiation, de sensibilisation et d'éducation.

En tant que lieux emblématiques patrimoniaux, des opérations de sensibilisation ont été déployées auprès de plus de 40 000 élèves sur la période 2019-2021 malgré le contexte sanitaire. Très attractifs, les Parcs ont accueilli environ 3,5 millions de visiteurs par an dans les maisons de parcs et 3,4 millions de visiteurs virtuels annuels.

Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

Les parcs nationaux qui couvrent 8,5% du territoire national terrestre constituent les **fers de lance** des politiques régionales, nationales, européennes et internationales de développement durable et de protection des patrimoines. De nombreuses actions dans les territoires ont été menées notamment avec l'animation de leur Charte, dont l'évaluation qualitative demeure toutefois difficile.

Gérer l'établissement public

Le bilan montre une **amélioration continue** du pilotage et du fonctionnement des Parcs tant par la **diversification et la proportion élevée des cofinancements publics ou privés** obtenus pour des projets structurants des parcs (notamment crédits France relance, Avenir Montagne, mécénats et fonds verts) par rapport aux ressources propres des Parcs, que par une **très faible évolution des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement des parcs par rapport aux actions sur les terrains des parcs**.

La convention de rattachement avec l'Office français de la biodiversité renouvelée en 2022 ainsi que les partenariats en inter-parcs et avec les services et établissements de l'État local et les collectivités témoignent également d'une **recherche d'efficacité et d'optimisation** de leurs moyens.

B.2 Bilan du Parc National des Cévennes sur la période 2019-2023

Le parc national des Cévennes fait partie de la première génération de parcs nationaux, il a fêté ses 50 ans en 2020. Si le taux d'adhésion des communes à la charte (plus de 85%) traduit une acceptation globale et un partage de son action, un certain nombre d'évolutions dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ont cependant alimenté un sentiment « d'éloignement Parc ».

Un des axes majeurs du COP 2019 – 2023 a donc été de « *renforcer l'appropriation locale du Parc national des Cévennes en tant qu'outil de protection et de développement territorial* », auprès de populations fières de leur identité culturelle marquée et attentives à leurs prérogatives. Cette orientation s'est traduite dans l'ensemble des actions : partage de la connaissance avec des outils tels que les ABC, refonte de la stratégie de communication et d'animation, développement des infrastructures d'accueil du public, mobilisation du territoire autour de projets fédérateurs (ex : labellisation RICE) ... Une enquête réalisée au printemps 2023 auprès de 867 personnes indique :

- 🌀 91% des sondés considèrent que c'est une chance de vivre dans un territoire préservé et 84% considèrent que le Parc a contribué à conserver un territoire vivant ;
- 🌀 84% ont une bonne image de l'EP et 78% jugent que nous assurons efficacement nos missions ;
- 🌀 87% des personnes interviewées jugent les agents compétents dans leurs domaines.

Ces chiffres ne sont pas des indicateurs de résultats de la mise en œuvre du COP, évaluée annuellement par les rapports d'activité validés en conseil d'administration et précisés dans les paragraphes qui suivent, mais ils constituent un retour intéressant en termes de perception de l'action du Parc.

Domaine 1 : produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine

La stratégie scientifique 2014 – 2029 validée par le CA constitue le socle de référence de l'action du Parc en matière d'acquisition et diffusion de connaissances. La définition de 6 groupes¹ prioritaires sur lesquels concentrer les suivis et inventaires de biodiversité et la hiérarchisation par le conseil scientifique au sein de ces groupes des espèces à fort enjeu sur le territoire a permis de mieux cibler le travail des agents.

En matière de faune, les inventaires et suivis sont très complets et pour les vautours en particulier le dispositif est reconnu comme unique au monde de par sa précision et l'historique existant. Les données servent de base à toutes les discussions du comité inter-départemental vautours-élevage et l'étude spécifique sur l'alimentation par le système de placette individuelle réalisée en 2021 a produit des résultats et va conduire à une publication scientifique.

La progression de la connaissance de la flore est continue et contribue à la prise en compte des enjeux. Cependant la richesse de la flore sur le territoire imposerait une mobilisation accrue des agents sur le sujet pour renforcer la connaissance botanique des territoires encore peu prospectés.

Une étude conséquente relative au fonctionnement hydro-géologique du Causse Méjean a été réalisée en partenariat avec le BRGM et ouvre la voie à un travail similaire à venir en milieu granitique.

¹ Vertébrés ; plantes vasculaires ; odonates ; ropalocères ; orthoptères ; coléoptères saproxylliques et coprophages.

Si l'augmentation des connaissances durant la période du COP est très significative (en moyenne 35 000 données versées au SINP par an), le fait marquant au cours de ces 5 ans est lié au partage de ces connaissances. Les ABC (20 communes engagées depuis 2016) ont été au cœur de cette stratégie, tout comme la mise en place de la démarche Natur'Adapt ou encore la mise à disposition de l'outil Biodiv'Cévennes qui recense plus de 361 000 observations concernant 6765 espèces <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>.

Indicateurs :

DOMAINE D'ACTIVITÉS	INDICATEUR	2019		2020		2021		2022		2023	
		Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
1- Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine	1-1 : nombre d'espèces PNA suivies / nb espèces suivies	26/240	28	26/240	30	26/240	34	26/240	34	26/240	34
1- Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine	1-2 : nombre de données transférées annuellement au SINP	15000	176528 (ensemble des données)	15000	35878	15000	26242	15000	33952	15000	40914
1- Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine	1-3a : nombre de partenariats actifs (autorisation recherche + conventions) dans une démarche de mise en réseau	30	43	30	41	30	40	30	40	30	40

Domaine 2 : protéger et restaurer les patrimoines

Compte tenu des caractéristiques du PNC, un parc habité en cœur et exploité de façon permanente par des activités ayant potentiellement un impact sur les patrimoines (agriculture, gestion forestière, tourisme ...), la protection des patrimoines repose sur un intense travail de sensibilisation et de prévention. Dans cet objectif 850 jours agents sont consacrés chaque année à la « veille du territoire » et au contact avec les habitants.

Les avertissements (orales majoritairement), la police administrative, ou encore la médiation pénale, sont par ailleurs des outils pertinents sur le territoire et valorisés comme tels dans le protocole parquet (2^e convention signée en 2019 pour 5 ans) pour favoriser cet objectif de prévention et lors d'infraction, la priorité à la remise en état lorsque cela est possible.

Les équipes de permanents ont été renforcées depuis trois ans par des saisonniers en période estivale dont une partie est financée dans le cadre du plan loup afin de favoriser la cohabitation des activités touristiques notamment avec l'élevage et la présence de chiens de protection. L'expérimentation a été saluée par tous et donc reconduite.

Enfin des campagnes de communication ciblées (ex : camping-car) ou décalées dans la forme, ont été mises en œuvre pour rappeler la réglementation en cœur de Parc national.

La protection d'un environnement nocturne exceptionnel a fait l'objet d'une action de grande ampleur (rénovation et extinction de l'éclairage public) avec les communes et les syndicats d'électricité et a conduit à la reconnaissance internationale du territoire en RICE (réserve internationale de ciel étoilé), la plus grande d'Europe à sa création (2018). Les premières études sur l'impact de la réduction de la pollution lumineuse sur les populations d'insectes menées en 2023 doivent être consolidées mais démontrent l'importance de ce travail pour préserver ces populations d'insectes.

Le travail de réintroduction des gypaètes (21 jeunes relâchés sur la période) dans le cadre d'un financement européen Life géré en partenariat avec la LPO, se poursuit et une première naissance pourrait avoir lieu en 2024 ou 2025 (premiers accouplements observés).

Le programme « territoire accueillant pour les pollinisateurs » a été mis en œuvre comme prévu et 20 km de haies ont été plantés.

La diversité et le caractère emblématique des paysages du PNC, reconnus par l'Unesco, sont au cœur d'un travail au long cours qu'il conviendra d'intensifier pour les préserver et ce, au travers d'une collaboration plus étroite avec les élus et les agriculteurs en particulier. Le recensement des actions menées en appui à la gestion du Bien Unesco, réalisé en 2023, est une base de travail sur laquelle capitaliser.

Indicateurs :

DOMAINE D'ACTIVITÉS	INDICATEUR	2019		2020		2021		2022		2023	
		Cible	Réalisé								
2- Protéger et restaurer les patrimoines- A : protéger et surveiller	2-1c : nombre d'avertissements formalisés (indicateur de l'enquête parlementaire)	250-350	341	250-350	435	250-350	331	250-350	408	250-350	366
2- Protéger et restaurer les patrimoines- B : gérer et restaurer	2-2 : nombre d'actions de gestion-protection et restauration réalisées en partenariat)	2	3	2	6	2	7	2	6	2	3
2- Protéger et restaurer les patrimoines- B : gérer et restaurer	2-3 : nombre de mégalithes ayant fait l'objet d'un diagnostic sanitaire ou d'une restauration	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0

NB : l'indicateur 2-3 ne semble pas utilisable pour renseigner sur l'activité du parc en matière de patrimoine culturel.

Domaine 3 : accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Compte tenu de l'importance des activités, y compris en cœur de parc l'appui au développement durable est une priorité pour le PNC. Classiquement un important travail est réalisé pour favoriser l'agro-pastoralisme. Si cela a encore été le cas pendant la période du COP (ex : expérimentation sur la duplication de prairies naturelles), ce secteur a pâti d'une très forte instabilité du pôle agri-environnement au cours de la période concernée – renouvellement compliqué du poste de chef de pôle et turn-over très rapide sur des postes clés comme celui de chargé de mission pastoralisme. Cette période est heureusement terminée et un accent prioritaire devra être mis sur ce sujet dans un contexte de prédation renforcée par le loup.

La chasse, spécificité du PNC, a fait l'objet d'une attention soutenue avec la mise en place de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, outil pleinement opérationnel qui permet d'établir des états des lieux partagés sur la base desquels définir les plans de chasse dans un contexte de pression forte des ongulés sauvages.

Les 5 années du COP ont surtout permis une action majeure en matière de tourisme durable, activité économique de première importance pour le territoire : le PNC fait partie, avec le PNP et le PNE des territoires avec le plus grand nombre de bénéficiaires de la marque Esprit Parc ; l'accompagnement des deux pôles de pleine nature (Mont Lozère et Aigoual) s'est notamment concrétisé par un renforcement qualitatif de l'offre de randonnée – 5000 km de sentiers balisés ; enfin la labellisation RICE a donné lieu au développement d'une stratégie de valorisation spécifique associant promotion touristique et protection des patrimoines nocturnes.

Par ailleurs, le développement de l'écotourisme dans le Parc national des Cévennes et l'évolution des acteurs institutionnels du tourisme ont conduit l'établissement à faire un bilan de la réalisation de l'orientation « tourisme » de la charte et à proposer une stratégie pour les années 2023-2028. Ce travail prospectif a été conduit en lien étroit avec la commission tourisme et avec le programme Natur'Adapt.

Conformément au souhait du CA lors de l'élaboration du COP, l'établissement a accompagné les acteurs du territoire dans une perspective d'adaptation climatique et de transition énergétique, action à poursuivre et à intensifier sur la base des diagnostics établis.

Indicateurs :

DOMAINE D'ACTIVITÉS	INDICATEUR	2019		2020		2021		2022		2023	
		Cible	Réalisé								
3- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable – Agriculture	3-1 : soutien au développement de pratiques agro-écologiques y compris pastoralisme (nb journées techniques et d'échanges)	15	18	15	20	15	13	15	24	15	11
3- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable – Sylviculture	3-2 : nombre de chantiers réalisés respectant la charte des bonnes pratiques	2	0	5	5	10	2	10	6	10	5
3- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable – tourisme	3-3 : nombre d'acteurs participant aux journées de formation organisées par l'EP	170	67	180	29	180	71	180	158	180	130
3- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable – Marque Esprit Parc National	3-3b : nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « Esprit Parc », tous domaines confondus, et cumulés	122	128	150	157	175	172	200	194	200	234
3- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable – Chasse	3-4 : réalisation des plans de chasse en cœur (en % du niveau maxi)	75	77	75	76	80	75	80	80	80	74
3- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable – transition énergétique	3-5 : nombre de points lumineux rénovés	2371	976	2820	4500	3270	6524	3720	7500	4170	7600

Domaine 4 : faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

En dépit d'une année très contrainte sur le plan sanitaire, l'anniversaire des 50 ans du parc national a été un événement majeur au cours de la période écoulée. Le partage (avec les habitants, les scolaires, les partenaires institutionnels et professionnels, les visiteurs, les autres parcs nationaux ...) des réalisations et des grands enjeux pour les 50 ans à venir s'est concrétisé dans l'ensemble des actions menées tout au long de l'année et lors du point d'orgue en septembre 2020.

Ce point d'orgue a par ailleurs été l'occasion d'inaugurer la maison du tourisme et du parc de Florac, infrastructure d'accueil des visiteurs et vitrine du territoire Parc qui n'existait pas jusqu'à lors. Comme ses consœurs à Génolhac ou à l'Aigoual (ou encore au Pont de Montvert à venir) elle a été réalisée dans le cadre d'une mutualisation avec la collectivité locale.

Dans ce domaine, l'action récurrente du Parc vis-à-vis des scolaires, grâce à 2 enseignants mis à disposition par l'éducation nationale (1 enseignante de primaire à plein temps et 1 enseignant de collège pour 4h hebdomadaires), s'est renforcée avec le développement de l'offre en direction du secondaire. En 2022 ce sont 59 classes et plus de 900 élèves qui ont bénéficié du programme éducatif du parc.

L'accueil et la découverte des missions et actions du Parc ont aussi bénéficié au cours de la période : d'une approche rénovée de la communication (lettre web d'information mensuelle, présence accrue sur les réseaux sociaux, kit de communication pour les communes ...), d'une attention forte aux publics en situation de handicap (ex : chemin de Stevenson accessible en autonomie aux déficients visuels), d'une refonte du programme d'animations et de la création d'une « journée avec le parc », manifestation annuelle organisée avec une commune du territoire pour faire connaître le travail de l'établissement.

Indicateurs :

DOMAINE D'ACTIVITÉS	INDICATEUR	2019		2020		2021		2022		2023	
		Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
4- faire connaître le patrimoine et accueillir	4-1a : nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du parc (dont scolaires résidents hors périmètre du Parc)	1550	1690	1600	1936	1600	1514	1600	1758	1600	2084
4- faire connaître le patrimoine et accueillir	4-2a : nombre de visiteurs par an dans les maisons du parc	70000	77394	110000	60279	130000	73738	150000	72581	150000	73829
4- faire connaître le patrimoine et accueillir	4-3a : kilométrage de sentiers entretenus (GR-GRP-PR)	1300		1300		1300		1300		1300	
4- faire connaître le patrimoine et accueillir	4-4 : nombre de milliers de visites du site web du par cet portails associés (plateforme, destination, boutique en ligne)	212 k		320 k	171 k	350 k	239 k	385 k	226 k	423 k	366 k

NB : l'indicateur « kilométrage de sentiers entretenus » n'est pas adapté au PNC, qui ne gère pas ces sentiers, confiés aux collectivités.

Domaine 5 : contribuer aux politiques de développement durable et de biodiversité

La période écoulée a vu démarrer l'exercice d'évaluation à mi-parcours² de la charte, validée en 2013. Le choix a été fait d'une « auto-évaluation » avec l'appui d'un groupe de travail composé de membres des instances, pour préparer l'évaluation finale. A ce stade les indicateurs et la collecte des éléments nécessaires pour répondre aux 5 questions évaluatives retenues ont été définis et compilés.

Le PNC contribue activement au travail mené par les collectifs de parcs, que cela soit celui des parcs du massif central (IPAMAC) ou celui des parcs nationaux. Ainsi au cours de la période la mise en œuvre du rattachement à l'AFB puis l'OFB a fortement mobilisé la direction (élaboration des deux conventions de rattachement) et le secrétariat général (amélioration du service paye et mise en place du service facturier). Le SI est par ailleurs un pilier du développement des outils inter-parcs (GéoNature, Géotrek ...).

² Aujourd'hui et compte tenu des délais dans lesquels l'exercice se déroule le vocable d'évaluation intermédiaire semble plus approprié.

Par ailleurs compte tenu de la labellisation du PNC en réserve de biosphère (MAB) et bien Unesco, les équipes sont présentes dans les programmes afférents.

Indicateurs :

DOMAINE D'ACTIVITÉS	INDICATEUR	2019		2020		2021		2022		2023	
		Cible	Réalisé								
5- Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité	5-1 : pourcentage d'actions mises en œuvre dans les conventions d'application de la charte	75	60	80	65	85	71	90	78	90	84
5- Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité	5-2 : nombre d'actions menées avec IPAMAC ou avec des financements Massif	8	5	8	2	8	3	4	5	4	6
5- Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité	5-3 : Organisation annuelle des trophées du Parc en lien avec le programme MAB*	1	1	1	0	1	0	1	1	1	0
5- Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité	5-5 : Nombre de protocoles inter-parcs mis en œuvre	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8

* : il a été convenu de n'avoir qu'une organisation tous les 2 ans pour les trophées du Parc

Domaine 6 : gérer l'établissement public

Au cours de la période l'établissement a poursuivi sa recherche active de financements extérieurs avec succès (ex : mobilisation FNADT, FEDER, plan de relance, fonds vert ...). La situation financière saine permet d'actionner ces leviers y compris lorsque les remboursements de dépense doivent être envisagés à long terme (ex : financements européens).

De même la maîtrise des charges de fonctionnement est restée d'actualité et l'objectif d'une amélioration des taux de consommation budgétaire est devenu réalité grâce à la pratique d'un BR2 en fin d'année. La saturation des seuils d'emploi a été de mise chaque année³ en dépit de nombreux mouvements d'agents, nécessitant un suivi et une gestion très rigoureux.

La qualité de la gestion de l'établissement et des documents fournis est régulièrement citée en exemple par le contrôleur budgétaire.

La qualité du SPSI a elle aussi été saluée par les différentes instances de validation.

En matière de RH l'évaluation de l'organisation mise en place en 2013 a été réalisée et des ajustements ont été mis en œuvre pour renforcer le travail en inter-services. Les années 2020 et 2021 (confinements, télétravail accru ...) ont cependant pesé sur les relations et modes de faire ensemble qui devront donc faire l'objet d'une nouvelle attention dans la période à venir.

Enfin si la politique d'éco-responsabilité et d'exemplarité de l'établissement s'est traduite par des investissements importants en matière de rénovation énergétique des bâtiments notamment, un renforcement des actions individuelles (en termes de déplacement par ex) devra être envisagé.

³ Exception faite de 2023 pour quelques 10^{èmes} d'ETP / ETPT

Indicateurs :

DOMAINE D'ACTIVITÉS	INDICATEUR	2019		2020		2021		2022		2023	
		Cible	Réalisé								
6- Gérer l'établissement public	6-1 : Proportion de marchés ou actes mutualisés relevant d'un service commun / nombre total de marchés ou actes mutualisés	20%	37%	22%	42%	24%	38%	25%	46%	25%	44%
6- Gérer l'établissement public	6-2a : Evolution de la proportion (en %) des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EP	5	2	5	4.6	5	4	5	2.5	5	9
6- Gérer l'établissement public	6-2b : Montant des restes à payer (RAP) en fin d'année + montant et évolution des RAP / trésorerie concernant les opérations pluriannuelles	500 k€	1267 k€	400 k€	1109 k€	300 k€	2047 k€	300 k€	2130 k€	300 k€	1210 k€
6- Gérer l'établissement public	6-3 : Proportion des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement (part pour l'action terrain)	45%	45%	47%	53%	50%	60%	52%	54%	54%	56 %
6- Gérer l'établissement public	6-4 : nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an	5.5	8.43	6	3.5	6	4.96	6.5	4.81	6.5	4.9

C. Les 4 objectifs de performance des parcs nationaux pour la période 2024-2028

Quatre objectifs de performance sont définis dans ce contrat, constituant les **priorités générales et orientations stratégiques** assignées aux parcs nationaux pour la période 2024-2028.

Ces 4 objectifs seront systématiquement conduits en s'insérant dans des logiques de réseaux d'acteurs et de partenariats avec les acteurs publics (collectivités et notamment régions, opérateurs et services de l'État) et privés (acteurs économiques, sociaux, culturels, tissus associatifs), et les autres gestionnaires d'aires protégées.

Solidement implantés dans les territoires et nouant des relations fortes avec les acteurs tels que les collectivités, les associations, les entreprises, les représentants d'usagers et d'habitants, les parcs nationaux ont un **rôle d'ensemblier** afin de porter un projet de territoire cohérent et coconstruit, déclinant les différentes politiques nationales.

Ils continueront à jouer un **rôle d'avant-garde** en tant que territoires d'expérimentation et d'innovation pour valoriser le bien commun que constitue leur patrimoine naturel, paysager et culturel. Ils constituent des lieux pour inventer de nouveaux modèles et partenariats et tester de nouvelles solutions techniques écologiques, ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation.

Protéger et restaurer la biodiversité pour renforcer sa résilience au changement climatique et aux autres changements globaux et faire des parcs nationaux des acteurs majeurs de la SNB 2030 et de la SNAP

Un parc national est un territoire d'exception : une combinaison unique entre richesse biologique, diversité géologique, activités humaines, paysages et patrimoine culturel.

Avec 26 000 km² de zone cœur, les parcs nationaux constituent le « fers de lance » de la protection forte (ils représentent plus de 60% de la protection forte du territoire terrestre). Outils territoriaux privilégiés de la **mise en œuvre de la stratégie nationale de biodiversité (SNB) et de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP)**, ils doivent être les ambassadeurs des politiques françaises de préservation de la biodiversité. Pour ce faire, les Parcs contribueront notamment au tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux.

En leur sein, les missions des parcs nationaux continueront à viser à l'excellence en termes de **préservation, gestion, restauration et connaissance de ces patrimoines**.

Ces missions « historiques » fondamentales se poursuivront en œuvrant **efficacement et de façon adaptée** vers un état de conservation favorable de la biodiversité, assurant la fonctionnalité des écosystèmes, et **résiliente** au changement climatique. Les Parcs nationaux joueront un rôle moteur pour la mise en œuvre des plans nationaux d'action (PNA) pour les espèces protégées, qui pourront par ailleurs évoluer vers des PNA Habitats.

Les parcs nationaux continueront à offrir des **territoires d'expérimentation** très dynamiques, afin d'apporter des **réponses concrètes et inspirantes dans de nombreux domaines** (réintroduction et renforcement d'espèces, restauration des milieux et de leurs fonctionnalités, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, développement de l'agro-écologie, etc.). Ils favoriseront **l'adaptation de leurs territoires au changement climatique ainsi que la promotion de solutions fondées sur la nature notamment dans la prévention du risque incendie**.

Ces missions seront également associées à l'amplification d'**actions de prévention et de police en coordination avec les services de l'État (MISEN) et l'OFB** afin de s'assurer du respect des mesures réglementaires et faire cesser les usages abusifs des milieux en priorité dans les cœurs de Parcs. De plus, en coordination avec les tissus associatifs et universitaires, les Parcs nationaux porteront **des programmes partagés de connaissance des patrimoines et de suivi de leur évolution** sous la pression des activités humaines, des autres changements globaux, au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation.

Faire de la préservation de la biodiversité, des patrimoines naturel, culturel et paysager, de l'environnement, un moteur du développement durable des territoires en valorisant les partenariats et les liens que les parcs nationaux entretiennent avec les autres acteurs du territoire

Les missions des parcs nationaux ont considérablement évolué depuis la loi du 14 avril 2006 pour intégrer un volet « développement durable » tant en cœur de parc qu'en aire d'adhésion.

Approuvée par décret en Conseil d'État, la **charte** d'un parc national constitue un projet de territoire pour 15 ans. Construite en concertation avec les acteurs locaux, elle définit pour ses espaces une politique concertée de protection, de mise en valeur et de développement durable des patrimoines naturel, culturel et paysager sur l'ensemble du territoire du parc (cœur et aire d'adhésion).

Pour leur mise en œuvre, les parcs constituent des **espaces de dialogue et d'action concrète en faveur de la transition écologique entre l'État et les collectivités** mais aussi avec les entreprises, les associations ou les particuliers souhaitant s'investir. La **gouvernance des parcs nationaux devra ainsi continuer à conforter l'implication de l'ensemble des acteurs locaux** (élus, acteurs économiques, associations, usagers, citoyens, scientifiques, etc.) dans leur gestion et favoriser les processus participatifs pour une plus grande adhésion à l'action des parcs et pour répondre aux attentes de la population.

Les prochaines années seront également marquées par **le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des chartes de certains parcs nationaux**. Cette démarche essentielle permet de garantir une mise en œuvre cohérente et efficiente des actions menées dans ce cadre.

Les **partenariats avec les collectivités et les autres acteurs du territoire en particulier seront renforcés**, à travers la signature de nouvelles conventions ou contrats, et l'essaimage des bonnes pratiques et des projets vertueux sera encouragé, y compris au-delà du territoire du parc.

Aujourd'hui lieux d'innovation et de **démarches pilotes de transition écologique**, les Parcs ont un rôle d'accompagnateur et d'accélérateur auprès des acteurs des territoires. Ils amplifieront ainsi leurs actions visant à **développer**, avec les acteurs socio-économiques, **des pratiques vertueuses et compatibles avec la préservation des écosystèmes, du patrimoine paysager et culturel des parcs, dans une démarche coconstruite** avec les filières concernées (entreprises, exploitants agricoles et forestiers, acteurs du secteur touristique). Ils continueront à **soutenir et accompagner les pratiques durables** (pastoralisme, agriculture biologique etc.). Ils continueront également à **promouvoir une économie locale respectueuse à travers le développement de la marque « Esprit parc national »**, afin que les territoires classés en parcs nationaux bénéficient des nombreux atouts procurés par le classement en parc national.

Ce rôle d'ingénierie territoriale et plus largement d'accompagnement des acteurs publics est fondamental pour que la préservation de la biodiversité soit pleinement intégrée dans l'ensemble des **politiques de développement et de planification déployées sur les territoires** (politiques d'aménagement, politiques sectorielles et de gestion des ressources). Les Parcs veilleront ainsi à ce que leurs orientations soient bien intégrées et cohérentes avec les différentes politiques publiques déployées sur leurs territoires.

Enfin, ils capitaliseront et valoriseront leurs expériences et leurs savoir-faire, y compris au-delà de leur territoire, afin d'impulser des dynamiques en faveur de la transition écologique.

Consolider la « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers l'accueil, la sensibilisation, la médiation et l'éducation

Depuis leur création, les équipes des parcs nationaux jouent un rôle reconnu **d'accueil, de sensibilisation, de médiation et d'éducation du public** aux enjeux de préservation des patrimoines des territoires.

L'objectif pour les années à venir est de poursuivre ces missions fondamentales et de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la préservation de ces territoires afin de contribuer à une responsabilisation des générations futures et à une solidarité écologique, **en lien avec tous les acteurs de la biodiversité** et en particulier le réseau des espaces protégés et l'OFB.

La présence quotidienne des équipes sur le terrain est essentielle pour faire connaître les patrimoines. Le **recours au volontariat de service civique** sera développé par les parcs, conformément au Grand programme national de Service Civique « jeunes et nature ».

Les parcs sont également des lieux privilégiés d'une meilleure connexion à des citoyens, habitants ou visiteurs de ces territoires, avec la nature. **Les conditions d'accueil de tout type de public compatibles avec les objectifs de préservation des patrimoines** seront ainsi améliorées, par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil.

Le développement d'**infrastructures** d'accueil du public au niveau des portes d'entrée ou telles que les maisons de Parcs sont essentielles ainsi que le **déploiement d'outils de découverte, d'interprétation** (sentiers aménagés de découverte, outils numériques) ou la **participation active à une diversité d'évènements** (manifestations grand public, expositions, atlas de la biodiversité communale ABC etc.) pour sensibiliser et mobiliser le public.

Enfin, **l'action éducative en faveur des jeunes** dans les parcs sera renforcée, par exemple à travers le déploiement des aires terrestres et maritimes éducatives ainsi que de toutes autres initiatives à destination des scolaires.

Poursuivre les objectifs d'efficacité et d'optimisation des moyens et de bonne gestion des établissements publics

Dans un contexte de respect des objectifs en matière de dépenses publiques, l'action des parcs nationaux doit se poursuivre dans la **recherche d'efficacité et d'optimisation de leurs moyens (humains, financiers et immobiliers)**, en poursuivant les **mutualisations et les synergies**, en particulier avec l'OFB mais aussi en inter-parcs ainsi qu'avec les services et établissements de l'État local et les collectivités.

Dans le cadre de la convention de rattachement avec l'OFB renouvelée en 2022, la **dynamique de travail mise en place entre les établissements publics** sera ainsi consolidée, en particulier sur les sujets suivants : la gouvernance, les services communs administratifs, la communication, la marque « esprit parc national » et plus généralement les sujets métiers. Dans toutes leurs actions, le recours à des **services numériques innovants** tels que l'intelligence artificielle seront explorés.

La **recherche de cofinancements** publics (notamment la mobilisation du fonds vert et des fonds européens) et privés sur des projets structurants des parcs doit également rester une priorité, dans un cadre financièrement soutenable. Ils veilleront à mettre en place une **procédure de contrôle interne budgétaire et comptable afin de maîtriser les risques financiers**.

Par ailleurs, les Parcs élaboreront progressivement leur **stratégie pluriannuelle dans le domaine des ressources humaines**.

S'agissant de leur patrimoine bâti, ils **initieront ou renouvelleront progressivement leur Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)** conformément aux objectifs de la politique immobilière de l'État.

Ils tiendront compte dans toute leur action, des nécessités **d'améliorer la qualité de vie au travail** (y compris par la mise en place du télé-travail) **et la performance environnementale** des établissements conformément aux engagements de l'État pour des services écoresponsables.

Enfin, afin de renforcer le rayonnement des messages, « plaidoyers » et actions des Parcs, une **stratégie de communication inter-parcs** sera établie en lien avec celle de leur ministère de tutelle et en bonne intelligence avec celle de ses partenaires. La présence sur les scènes européennes et internationales des établissements sera également poursuivie afin de valoriser les savoir-faire et valeurs des établissements.

D. Les 3 priorités stratégiques du Parc national des Cévennes

D.1 - Contribuer à faire du PNC un territoire exemplaire en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique

En 2020, lors du cinquantenaire du Parc national de Cévennes, l'établissement public et le territoire se sont mobilisés autour d'une volonté partagée de mieux connaître et comprendre les effets attendus du changement climatique sur le territoire concerné par le Parc. L'objectif affirmé de cette démarche a été de partager des connaissances, pour amorcer une réflexion sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le projet de territoire.

Un travail d'étude prospective a été réalisé avec GREC Sud-RECO pour recueillir, à travers un « cahier climatique », l'avis de nombreux scientifiques et caractériser les impacts du changement climatique sur le territoire des Cévennes (milieux, cours d'eau, activités, ...). Ce travail a initié a constitué un temps fort, avec de nombreuses actions associées : débat public, ateliers futuristes avec les habitants et acteurs socio-économiques, malle temporelle scellée par les enfants du territoire, fresque portant sur les futurs souhaitables et non souhaitables pour le territoire réalisé par les jeunes du réseau MAB notamment.

La réalisation de ces travaux a conduit à un positionnement de l'établissement sur les changements globaux. Il a été retenu en conseil d'administration de :

- 🌀 **poursuivre l'exploitation des données du cahier climatique** à destination du grand public, en multipliant les actions de sensibilisation et de vulgarisation,
- 🌀 **initier une démarche de projets**, de manière participative, pour passer collectivement à l'action.

Dans le prolongement de cette expérience le Parc national des Cévennes a choisi de répondre à un appel à manifestation d'intérêt lancé par Réserves Naturelles de France (RNF) pour tester une démarche d'adaptation basée notamment sur l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité (DV) et d'un plan d'adaptation (PA) au changement climatique : **Natur'Adapt**.

Ce projet Natur'Adapt vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés (à travers le prisme de l'adaptation). Il se déroule sur 5 ans (2018-2023) selon les étapes suivantes :



Au-delà de la mise en œuvre du projet Natur'Adapt, la démarche globale a été un enjeu majeur pour le territoire puisqu'elle a constitué l'une des premières étapes de structuration collective d'une réponse du territoire aux effets attendus du changement climatique. Cette démarche a permis :

- 🌀 de choisir un certain nombre de composantes (limité à 15 au vu du délai attendu pour la réalisation du projet) qui ont été étudiées en détail (ex : milieux naturels, espèces, activité économique, éléments du patrimoine, ressource, etc.) ;

- 🌀 de réaliser un **diagnostic de vulnérabilité** pour chacune des composantes retenues (croisement entre exposition, sensibilité et capacité d'adaptation) à partir des connaissances scientifiques existantes, mais également dans une approche de **concertation importante avec le territoire par la mobilisation citoyenne** ;
- 🌀 pour imaginer un **plan d'adaptation** qui constitue la réponse opérationnelle avec des actions à mettre en œuvre (par l'EP PNC et les acteurs du territoire) pour chacune des composantes étudiées.

Aujourd'hui, fort de ces premiers travaux qui constituent un socle important et un premier guide pour les actions du territoire, l'heure est à l'action avec :

- 🌀 la mise en œuvre des actions identifiées pour chacune des composantes analysées ;
- 🌀 mais également à poursuivre le travail d'analyse sur davantage de composantes que celles retenues dans le cadre du projet Natur'Adapt.

Ce travail a été très bien perçu, il a permis d'engager une réelle dynamique avec les différents acteurs et partenaires, et d'insuffler une dynamique interne à tel point que, le territoire comme les équipes du l'EP PNC, souhaitent une implication encore plus forte du PNC pour conduire rapidement des actions concrètes pour cette transition et faire du Parc national des Cévennes un territoire de référence pour l'adaptation au changement climatique.

D.2 - Développer l'appropriation locale du Parc national des Cévennes en tant qu'outil de protection et de développement territorial

Un travail a été confié en 2023 au cabinet CSA pour réaliser un sondage d'opinion visant à mieux connaître le ressenti des habitants du territoire sur l'action de l'établissement. Ce sont ainsi près de 900 habitants du parc qui ont été sondés et les résultats sont très positifs avec **84% des personnes interrogées qui estiment avoir une image positive du Parc**, 91% qui considèrent que c'est une chance de vivre dans un territoire préservé ou encore 78% qui pensent que le Parc assure ses missions de manière efficace et 73% qui considèrent que les agents sont à l'écoute des acteurs et habitants du territoire.

Néanmoins, l'amélioration des relations avec ce territoire habité à l'année et où s'exercent diverses activités économiques doit rester une priorité pour l'établissement afin de mieux partager les enjeux de préservation avec les habitants, condition de réussite indispensable pour une protection efficace et durable des patrimoines cévenols.

Extraits du précédent COP : « *L'élaboration de la charte, projet de développement territorial partagé, et la mise en place d'une gouvernance qui associe étroitement les acteurs locaux ont été des éléments importants pour aider à une meilleure acceptabilité du rôle et des missions régaliennes de l'établissement public dans un territoire fier de son identité et attentif à ses prérogatives. ... la nouvelle organisation de l'EP PNC a permis d'apporter une ingénierie de qualité aux élus des collectivités locales grâce à la création des postes de délégués territoriaux et une meilleure expertise technique, elle apparaît plus complexe aux habitants qui ont de fait, aujourd'hui, plusieurs interlocuteurs contre un seul auparavant (garde-moniteur) et avec souvent un rythme de renouvellement des agents plus élevé que par le passé... L'ensemble de ces éléments alimentent le sentiment « d'éloignement du parc ». Il est donc nécessaire de renforcer et pérenniser la position de l'EP PNC en tant qu'outil de protection et de développement au service du territoire, et pour cela :*

- 🌀 de partager davantage les enjeux de protection avec les habitants (ABC, Biodiv' Cévennes ...) ;
- 🌀 d'accompagner et promouvoir les opérations exemplaires ;
- 🌀 de développer les partenariats avec les acteurs locaux en tant que maître d'ouvrage ;

- 🌀 *de continuer à apporter une capacité d'ingénierie technique et financière aux projets porteurs des ambitions de la charte ;*
- 🌀 *d'expliquer les actions de l'EP PNC par une politique de communication ambitieuse valorisant les réalisations du territoire. »*

Ces objectifs constituent donc toujours une priorité spécifique au Parc national des Cévennes.

D.3 - Optimiser le fonctionnement de l'établissement pour améliorer le service rendu au territoire et l'environnement de travail des agents

La crise sanitaire traversée en 2020-2021 a eu des impacts sur nos modes de fonctionnement. Si la première période de confinement a été plutôt bien vécue par le collectif du PNC grâce à des mobilisations importantes des équipes sur des projets fédérateurs comme la préparation du 50^{ème} anniversaire du PNC (célébré en septembre 2020) ou l'arrivée du Tour de France sur l'Aigoual (le 3 septembre 2020) ce qui avait été confirmé à l'époque par une enquête, les effets se sont surtout fait sentir à partir de 2021. En effet, les périodes de confinement, le développement du télétravail ou encore des réunions à distance (visioconférence) a des répercussions sur le fonctionnement interne et les relations de travail.

C'est pourquoi, malgré les actions engagées lors du précédent COP, cette orientation stratégique semble toujours d'actualité pour le PNC en ciblant de nouvelles actions destinées à améliorer le fonctionnement de notre collectif de travail et à renforcer la cohésion interne.

E. Objectifs opérationnels par domaine d'activité

Domaine 1 : produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une meilleure préservation

La priorité de la tutelle en matière de connaissance est double :

- 🌀 poursuivre et renforcer l'inscription des parcs dans des programmes nationaux d'acquisition ou de diffusion de connaissances : ils doivent ainsi poursuivre les processus d'harmonisation d'acquisition des données (protocoles) avec l'appui de l'OFB ainsi que le versement systématique des données dans les recueils nationaux. L'effort de connaissance devra porter sur les stratégies nationales (changements climatiques, conservation de la biodiversité), les parcs appliquant sur leur territoire des protocoles dont la méthodologie est appliquée à un périmètre plus vaste. Il est demandé de préciser comment les actions d'acquisition de connaissance du parc s'inscrivent dans des stratégies scientifiques à une échelle plus vaste (nationale, inter-parcs régionale, massif, façade maritime, etc.) et/ou contribuent à l'amélioration ou au portage des politiques publiques (PNA, SINP, etc.) ;
- 🌀 préciser si le degré de connaissance des parcs nationaux sur leurs habitats et espèces est suffisant pour leur permettre de mettre en œuvre les missions prioritaires de protection et de préservation des parcs nationaux.

Chaque parc doit être doté d'une stratégie scientifique cohérente avec la stratégie inter-parcs et mise en œuvre via un programme d'action.

En matière de connaissance, l'établissement initiera ou accompagnera des projets de recherche qui contribueront à anticiper les évolutions de pratiques ou d'activités afin de garantir la préservation des patrimoines malgré ces évolutions. L'établissement s'inscrira en particulier dans des dynamiques nationales et locales d'appels à projets.

Stratégie de l'établissement sur la période 2024-2028

La stratégie scientifique de l'EP PNC a été validée par le conseil d'administration pour la période 2014-2029. Sur 2014-2018, il s'agissait de réorienter les inventaires et suivis de la biodiversité conduits par l'établissement sur 6 groupes :

1. vertébrés,
2. plantes vasculaires,
3. odonates,
4. ropalocères,
5. orthoptères,
6. coléoptères saproxyliques et coprophages,

puis de hiérarchiser les espèces pour déterminer celles à fort enjeu de préservation sur le territoire (responsabilité du territoire comparativement au niveau national) afin d'en suivre les dynamiques et décliner pour les espèces prioritaires des plans d'actions (gestion, conservation, restauration). Ces 6 groupes ont été choisis de telle sorte que les données issues de ces suivis puissent être comparées avec d'autres issues du niveau national (groupes connus par de nombreux experts et indicateurs pertinents de changements) et qu'elles puissent alimenter des démarches cohérentes avec la SNB 2011-2020.

La période 2019-2023 a prolongé les choix stratégiques sus-décrits.

Ainsi 54 démarches d'inventaires et suivis (47 pour la faune et 6 pour la flore), sont conduits suivant des temps de retour pluriannuels et concernent 269 espèces (50% faune et 50% flore) sans compter les messicoles et les pollinisateurs :

- 🌀 35% sont des contributions à des protocoles nationaux et PNA (plans nationaux d'action) :
 - « vigie nature » (STerF rhopalocères, vigichiro routier),
 - dans le cadre de stratégies nationales (vautour fauve, etc.) ou protocoles nationaux (suivi hivernal Loup, etc.),
 - dans le cadre de PNA pour environ 26 espèces suivies (maculinea, vautour moine, etc.) dans 7 PNA, non compris les PNA pollinisateurs (état initial en cours pour plusieurs centaines d'espèces présentes) et messicoles (56 espèces présentes dans le PNC),
- 🌀 29% ont trait à des espèces d'intérêt communautaire,
- 🌀 36% sont essentiellement constitués par la phase préalable d'inventaires d'espèces (groupes visés par la stratégie scientifique). L'investissement qui y est consacré va décroissant en nombre de jours homme au fur et à mesure que la connaissance s'améliore.

Parmi les 214 autres espèces suivies, hors PNA, nombreuses sont celles d'intérêt communautaire, et toutes sont des espèces pour lesquelles le territoire a une responsabilité particulière dans leur conservation (comparativement au niveau national).

Pour autant l'EP n'oublie pas la **biodiversité ordinaire** et c'est notamment tout l'enjeu des démarches telles que les ABC de sensibiliser les habitants à la biodiversité qui les entoure en améliorant leur connaissance de ces patrimoines dans le cadre de démarches participatives (avis de recherche, inventaires collectifs, promotion des outils de sciences participatives...). L'EP souhaite renforcer ses programmes de sciences participatives et profitera pour se faire d'un travail en inter-parcs (avec les parcs alpins).

Le degré de connaissance de l'EP sur les habitats naturels est plutôt satisfaisant pour le cœur puisque 100% de sa surface est couverte par une cartographie réalisée en 2009 et 2010 (échelle du 1/17 000, résolution du 1/4 000°). Néanmoins une actualisation est à mener en continu pour prendre en compte les évolutions régulières de ces habitats et pour répondre à des problématiques de gestion. Il conviendrait donc d'engager une reprise progressive dans le cadre d'inventaires territorialisés et ciblés sur des habitats à enjeux (les zones humides en particulier). Il est également envisagé d'intégrer des démarches nationales et européennes (lien avec CARHAB, passage à la typologie EUNIS...) et tisser plus de liens avec les CBN et les acteurs universitaires sur ces sujets.

Les démarches d'inventaires ayant été réellement structurées à compter de 2014, les résultats produits sont nombreux et seront à stabiliser sur la nouvelle période 2024-2028.

Description des activités

La déclinaison des priorités de l'établissement par sous-domaine est la suivante :

1-1 – Acquisition de connaissances

- 1-1.1 Développement d'un programme participatif visant à collecter des données relatives au changement climatique sur le territoire (impacts sur eau, faune, flore)
- 1-1.2 Poursuite de l'acquisition des connaissances grâce aux groupes thématiques
- 1-1.3 Poursuite du suivi de la population de vautours en engageant une réflexion sur l'effort consenti pour mesurer la tendance démographique de la population
- 1-1.4 Pérennisation et renforcement de la démarche des ABC, dont la mise en œuvre des plans d'actions
- 1-1.5 Développement des partenariats pour renforcer l'acquisition des connaissances : Conservatoires Botaniques, Conservatoire des Espaces Naturels, unités de recherche, associations naturalistes, OFB, ONF...

1-2 – Administration et diffusion des connaissances

- 1-2.1 Valorisation, vulgarisation et partage des connaissances aux niveaux national (SINP) et local (Biodiv/Cévennes), participation à des protocoles nationaux (Sonosylva, Vigichiro, STerF...)

1-3 – Contribution à des programmes de recherche

1-3.1 PNC : territoire d'accueil pour la recherche sur les pollinisateurs, l'impact de la pollution lumineuse, le changement climatique, l'agro-écologie, l'expertise de la nature et de l'état de conservation des habitats...

Pour la période 2024-2028 à venir deux actions significatives sont à retenir :

- 🌀 la diffusion au grand public via le site web de l'EP du PNC de la totalité des données sur la flore et la faune dont l'EP dispose, à travers, un portail intitulé « biodiv Cévennes »;
- 🌀 la poursuite de l'engagement d'ABC (22 démarches engagées depuis 2017) en vue de renforcer le partage et la diffusion des connaissances sur la biodiversité, y compris la vulgarisation de la saisie de données naturaliste. L'EP PNC a fait le choix d'une démarche associant étroitement les habitants et les associations locales pour une meilleure appropriation de la connaissance dans un objectif de meilleure compréhension des enjeux de protection. Le suivi de la mise en œuvre des premiers plans d'action sera un indicateur important pour valider la pertinence de cette stratégie.

Il est à noter par ailleurs que sur 2024-2025, l'établissement travaillera à un bilan intermédiaire de la stratégie scientifique, avec l'appui de son Conseil scientifique.

L'établissement renforcera également sa connaissance de l'évolution des pratiques récréatives de son territoire sous l'effet du changement climatique et sur les impacts potentiels sur les écosystèmes, sur les espèces ainsi que sur les autres usages. A cette fin, il développera des partenariats avec des laboratoires de recherche.

Même si elle n'est pas toujours aisée à approcher d'un point de vue méthodologique, une évaluation de la fréquentation sera conduite sur les sites les plus emblématiques. L'objectif de cette évaluation sera d'accompagner au mieux cette fréquentation pour garantir la préservation des habitats et de la quiétude.

Un autre objectif sera de partager les connaissances naturalistes ainsi que les règles de cœur de Parc aux pratiquants d'activités de pleine nature et aux organisateurs de manifestations afin d'accroître la prise en compte de la sensibilité des espèces et des habitants. En particulier, l'outil BiodivSport sera déployé et valorisé auprès des publics concernés.

La maison du Mont-Lozère et ses expositions permanentes et temporaires sur le pastoralisme du Mont-Lozère seront inaugurées en 2026. Ce site sera un lieu majeur et vivant de diffusion des connaissances sur le territoire et ses pratiques agricoles d'hier et d'aujourd'hui.

Geotrek est un outil majeur d'administration et de valorisation des données relatives aux activités de pleine nature (réseaux de sentiers de randonnées, réseaux de sites de visite, réglementation...). L'établissement poursuit d'une part son implication dans le développement de l'outil au travers d'un groupement de commande piloté par le PN des Écrins et d'autre part sa dynamique de mutualisation avec les départements de la Lozère et du Gard, avec les pôles de pleine nature et autres collectivités engagées.

La politique documentaire du Centre de documentation de Génolhac sera finalisée et validée début 2025. Les actions de désherbage se poursuivront au cours de l'année 2025. Au cours des années 2025 et 2026, l'établissement poursuivra ses recherches de partenariat pour valoriser au mieux le fond documentaire du Centre de documentation et permettre sa consultation par un public plus large.

Les collaborations en cours avec des laboratoires autour de projets de recherche sur l'évolution des pratiques récréatives sera poursuivi et étendu.

Les premiers éléments de bilan de la stratégie scientifique mettent en lumière qu'un volet important de connaissance prévu dans la charte a été peu investi : l'observation des évolutions des dynamiques sociétales du territoire. Ce sujet sera approfondi au cours du présent COP.

Enfin l'établissement participera voire initiera des programmes de recherches pluridisciplinaires alliant sciences-territoire-art et changement climatique. Ces programmes auront pour objectif premier d'accompagner le territoire dans la transition écologique en diversifiant les approches, en associant les habitants et les acteurs du territoire.

Indicateurs 1	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
1-1 : nombre d'espèces PNA suivies / nombre d'espèces suivies (faune et flore)	34/269	34/269	34/269	34/269	34/269
1-2 : nombre de données transférées annuellement au SINP	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
1-3 : nombre de partenariats actifs (autorisation de recherche + conventions) qui s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau	30	30	30	30	30

Domaine 2 : protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique

En 2020, lors du cinquantenaire du Parc national de Cévennes, l'établissement public a souhaité engager une réflexion partagée pour mieux connaître et comprendre les effets attendus du changement climatique sur le territoire. Au-delà du partage de la connaissance, l'objectif affirmé de cette démarche visait à amorcer une réflexion sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le projet de territoire.

Au vu du fort intérêt reçu par ce travail de la part de la population, l'établissement a souhaité s'engager davantage dans la démarche en poursuivant la sensibilisation mais également en initiant des réflexions à différentes échelles sur les actions à soutenir ou engager pour atténuer ou s'adapter au changement climatique.

C'est pourquoi le Parc national des Cévennes a choisi de répondre à un appel à manifestation d'intérêt lancé par Réserves Naturelles de France (RNF) pour tester une démarche d'adaptation basée notamment sur l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité (DV) et d'un plan d'adaptation (PA) au changement climatique : **Natur'Adapt**.

L'appropriation et l'adaptation territoriale de la démarche Natur'Adapt par le PNC fait déjà référence au sein du réseau des Réserves de biosphère. En effet celui-ci s'est fortement inspiré de cette expérience pour concevoir le programme Life Biospher'Adapt qui sera développé dans 7 Réserves de biosphère de 2025 à 2030. Le PNC restera engagé auprès de ce collectif coordonné par l'association MAB France, comme partenaire associé.

Dans le prolongement de ce travail, l'objectif de l'établissement est aujourd'hui de construire un plan d'actions et d'intégrer cette problématique dans l'ensemble des actions du Parc.

Indicateur 2-0	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
2-0 : élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	Définition stratégie	Définition du plan d'actions	Suivi des actions	Suivi des actions	Suivi des actions

La priorité de la tutelle en matière de protection et restauration des patrimoines est de s'assurer qu'une action de protection suffisante est menée sur le terrain par le parc, dans une logique avant tout préventive, et que celle-ci s'inscrit dans une planification coordonnée avec les autres services favorisant les synergies.

1. Protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Depuis 2015 l'établissement public du parc national des Cévennes est engagé dans un **protocole d'accord avec les parquets de Mende et d'Alès** pour définir les modalités de recherche, constatation et traitement des infractions à la réglementation du cœur. Ce protocole a notamment pour objectifs de préciser l'articulation entre police administrative et judiciaire et l'exercice de cette dernière par les inspecteurs de l'environnement.

Ce protocole sera reconduit en 2024 avec les mêmes objectifs, à savoir la recherche systématique de la remise en état des milieux (lorsque cela est possible et pertinent au regard des enjeux environnementaux) et une **réponse graduée aux infractions**. La délivrance d'avertissements oraux est ainsi privilégiée dans le cas d'infractions mineures (environ 300 par an).

Compte tenu des caractéristiques du parc national des Cévennes et notamment de la présence significative d'habitants permanents et d'activités (chasse, agriculture, manifestations sportives ...) en cœur, **la mission de veille est prioritaire**, avec pour finalités :

- 🌀 d'assurer un contact avec les habitants du cœur (700 habitants permanents environ),
- 🌀 de connaître et surveiller les activités,
- 🌀 de sensibiliser à la réglementation,
- 🌀 d'être visible sur l'ensemble du territoire.

Les 21 inspecteurs de l'environnement de l'EP PNC, 17 gardes-moniteurs et 4 techniciens *Connaissance et Veille*, consacrent annuellement chacun 50 jours à la veille/surveillance du territoire, soit 1 050 jours.

L'augmentation significative de la fréquentation du cœur, notamment l'été mais aussi sur certaines périodes spécifiques (ex : brame du cerf) avec des risques de conflits d'usage, nécessite une adaptation des circuits de veille (présence accrue sur les sites les plus fréquentés) et devront donner lieu à un renforcement des moyens de sensibilisation de la population quant à la réglementation (flyers, première information donnée par des saisonniers ...).

Concernant l'exercice de police judiciaire par les inspecteurs de l'environnement, il est réalisé :

- 🌀 majoritairement à l'issue d'infractions constatées sur le terrain à l'occasion de la veille ;
- 🌀 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de contrôle de l'État via une programmation annuelle coordonnée avec les autres services et à hauteur de 315 jours-agent.

La sécurité à la chasse et le risque incendie sont des thématiques prioritaires tout comme l'infraction à la réglementation du cœur relative à toute forme d'atteinte aux milieux et aux espèces.

Description des activités

La déclinaison des priorités de l'établissement par sous-domaine est la suivante :

2-1 – Surveillance du territoire et des usages

- 2-1.1 Mettre en œuvre les plans de contrôles départementaux selon les modalités fixées par le protocole parquets
- 2-1.2 Assurer la veille en cœur dans une logique prioritaire de contact et de prévention
- 2-1.2 Renforcer les actions d'information et de sensibilisation par rapport à la réglementation du cœur de parc national
- 2-1.3 Réinterroger les circuits d'instructions internes afin de les rendre plus efficaces
- 2-1.4 Accroître la maîtrise par les agents des outils de police administrative pour privilégier la restauration / remise en état et animer un groupe de travail interne PA-PJ interservices

Sur la période de mise en œuvre du COP, l'EP PNC intensifiera ses efforts pour **mieux faire connaître et comprendre la réglementation du cœur afin de limiter les atteintes aux milieux et aux espèces**.

Cela se traduira notamment par :

- 🌀 **un accompagnement le plus en amont possible des acteurs socio-économiques du territoire dans leur demande d'autorisation** avec le cas échéant des actions allant au-delà d'un simple accompagnement : zonage en cœur de secteurs autorisés, incitation au transfert d'une partie des manifestations en AA, etc. Cette logique d'accompagnement en amont vaut aussi pour la réalisation de travaux dont l'identification peut avoir lieu grâce aux collaborations établies avec d'autres institutions (ex : chambre d'agriculture ou DDT pour les installations agricoles) et par une veille active (identification des travaux débutés sans autorisation ou avec autorisation dont la conformité sera à évaluer).

Indicateurs 2-1	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
2-1a : nombre d'avertissements formalisés (indicateur de l'enquête parlementaire)	250 à 350				
2-1b : nombre de jours dédiés à la police de l'environnement réalisés par garde moniteur du Parc (PA et PJ)	65*	65*	65*	65*	65*

(* 65 = 15 jours de police programmée + 50 jours de veille)

2. Restaurer les milieux et les patrimoines

Les actions de restauration des patrimoines nécessitent un **investissement de moyen voire long terme**. Plusieurs priorités du plan d'actions précédent sont donc maintenues pour la période 2024-2028, voire renforcées, c'est notamment le cas concernant les **patrimoines paysagers**.

Le parc national des Cévennes est le principal gestionnaire du Bien Unesco labellisé pour la qualité de ses paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen. L'évolution des pratiques agricoles (retournement des parcours et prairies naturelles, dérochages, diminution de l'activité pastorale ...) conduit dans certaines zones à une banalisation des paysages qui pourrait, à terme, remettre en cause le label Unesco.

L'EP PNC développera donc des outils de sensibilisation de la population et de dialogue avec le territoire pour définir une **vision partagée de l'évolution des paysages** et accompagnera les agriculteurs pour préserver les milieux ouverts caractéristiques du PNC et du Bien Causses et Cévennes (Cf aussi domaine 3). Les paysages et l'environnement nocturnes feront eux aussi l'objet d'une attention particulière : la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE) permettra de pérenniser la qualité de ces patrimoines.

Plus globalement l'EP PNC poursuivra ses actions de **préservation et labellisation des milieux et patrimoines emblématiques du parc et de confortement des espèces**, en partenariat avec les autres acteurs du territoire (ex : départements pour les ENS, collectivités ou fédération des chasseurs pour Natura 2000 ...). Cela peut se traduire par la poursuite d'acquisitions foncières par l'établissement, propriétaire de 4270 ha en cœur, avec comme cibles prioritaires les vieilles forêts, les zones humides et les espaces pastoraux ainsi que par la mise en œuvre d'actions concertées de gestion/restauration de milieux (ex : maintien de landes favorables aux busards).

Par ailleurs, pour chacune des 269 espèces suivies (Cf. §1), pour lesquelles le territoire a une forte responsabilité de conservation, un plan d'actions sera établi. Celui-ci passera a minima par un suivi adapté et un renforcement de la prise en compte de ces éléments dans le cadre du régime spécial d'autorisation du cœur, mais également par des mesures de gestion, protection et restauration spécifiques (restauration de corridor, ouverture de milieux, mise en défend, etc..). Pour les espèces à enjeux de la flore, l'accent sera mis sur une amélioration de la caractérisation de leur habitat.

Description des activités

2-2 – Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)

- 2-2.1 Poursuivre les actions engagées pour faire du PNC un territoire accueillant pour les pollinisateurs et consolider la vision de l'établissement, dans la continuité des deux thèses réalisées sur le territoire du parc
- 2-2.2 Conforter la réintroduction du Gypaète barbu pour installer un noyau pérenne d'oiseaux sur le territoire
- 2-2.3 Établir un plan de conservation des zones humides : actualiser l'état des lieux, mettre en œuvre des actions conservatoires (maîtrise foncière, définir les modalités de gestion)

2-3 – Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

- 2-3.1 Préserver les paysages emblématiques et notamment les milieux ouverts caractéristiques du PNC et du Bien Unesco Causses et Cévennes dans le cadre d'une stratégie partagée avec le territoire concernant l'évolution des paysages
- 2-3.2 Mettre en œuvre le plan de gestion de la RICE pour protéger les patrimoines et l'environnement nocturnes
- 2-3.3 Définir les priorités d'action vis-à-vis des patrimoines culturels et les mettre en œuvre

Sur la période du COP, deux actions majeures seront développées par rapport à la préservation des patrimoines (naturels, culturels, paysagers) :

- 🌀 en prolongement des actions engagées lors du précédent COP, l'engagement de l'EP dans la mise en œuvre du PNA pollinisateurs sera poursuivi et orienté vers l'objectif de renforcement du lien entre agriculteurs et apiculteurs :
 - Améliorer la connaissance de la biodiversité : mieux connaître la situation des pollinisateurs sur le territoire et leurs enjeux de conservation,
 - Affiner le positionnement de l'EP PNC dans le soutien à la filière apicole : lui permettre d'être autonome territorialement et d'avoir des essaims plus résilients, et favoriser et valoriser les ressources mellifères naturellement présentes sur le territoire,
 - Accompagner le territoire dans la lutte contre les facteurs de stress, d'affaiblissement ou de mortalité des populations de pollinisateurs, notamment les dangers sanitaires, en impliquant les autres acteurs du territoire : agriculteurs, forestiers, aménageurs, habitants,
 - Sensibiliser en partageant avec le grand public l'importance du rôle des pollinisateurs et la nécessité de les protéger.
- 🌀 la définition et la mise en œuvre d'une **stratégie concertée visant à préserver les paysages emblématiques du PNC et du Bien Unesco** : il s'agira tout d'abord de sensibiliser les habitants et exploitants du territoire à la définition de la notion de « caractère du parc », à l'évolution des paysages et au risque de banalisation, par le biais d'outils tels que l'observatoire photographique des paysages (développé en partenariat avec l'Entente inter-départementale Causses et Cévennes), ou des animations de type lecture de paysages. Dans un second temps l'objectif sera d'élaborer une doctrine et un plan d'actions visant à concilier maintien des activités et protection des patrimoines paysagers du cœur.
- 🌀 Les collections musées de France dont l'établissement a la responsabilité connaîtront 2 étapes majeures en 2024 et 2025 : l'emménagement de la plus grande partie des collections dans le nouveau bâtiment dédié à leur conservation (et l'inauguration de ce bâtiment), le récolement décennal des collections ainsi que la fin de la restauration conservatoire des pièces les plus importantes conservées sur le site de Mas Camargue. Des travaux ponctuels d'amélioration des conditions de conservation seront conduits en 2025-2026 sur ce site de Mas Camargue. Dès 2025, ces collections seront valorisées sur le site de conservation auprès des publics scolaires et du grand public.

Indicateurs 2-2	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
2-2 : nbre d'actions de gestion-protection et restauration réalisées en partenariat	2	2	2	2	2

Domaine 3 : accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

La priorité de la tutelle en matière de développement durable porte sur le développement de partenariats locaux pour impliquer les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des mesures de la charte. Le parc doit préciser comment il prévoit d'atteindre les objectifs fixés dans la charte en matière de promotion du développement durable avec les acteurs du territoire (notion d'effet d'entraînement, logique collective).

Stratégie de l'établissement sur la période 2024-2028

Le précédent COP affirmait déjà la volonté de l'établissement de faire du Parc national des Cévennes un *territoire d'expérimentation et un creuset pour le développement durable en milieu dit « hyper-rural »*. Cette ambition demeure et guide la stratégie de la période à venir dans un contexte où les évolutions à l'œuvre (pratiques agricoles, transition énergétique, changement climatique, nouvelles demandes touristiques d'accès à la nature ...) s'intensifient. Des réponses rapides et adaptées sont nécessaires pour préserver l'équilibre Humain / nature caractéristique de ce territoire et favoriser la compatibilité des usages.

C'est pourquoi, au-delà de la poursuite des actions en cours pour **maintenir, voire renforcer le caractère pastoral des élevages, promouvoir l'agroécologie, une sylviculture à haute valeur environnementale, une chasse gestionnaire des populations de grands ongulés et un tourisme valorisant les atouts d'un territoire de Parc national**, l'établissement favorisera et soutiendra les **actions novatrices et exemplaires** afin de développer les pratiques répondant à ces objectifs. Les trophées du Parc seront utilisés à cette fin mais d'autres modes d'interventions seront testés.

En matière agricole par exemple l'établissement aidera les éleveurs à optimiser l'utilisation des parcours et des prairies permanentes ou à renforcer le sylvo-pastoralisme, **en limitant leur prise de risque** technique et financière, et ce en partenariat avec les organismes professionnels agricoles. Certaines **châtaigneraies** pourraient aussi constituer des espaces d'expérimentation et de démonstration en vue d'une exploitation rationalisée.

Dans le domaine forestier, les actions se concentreront sur le développement de la trame de vieux bois et de la sylviculture mélangée à couvert continu pour poursuivre et renforcer l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers dans la prise en compte des enjeux écologiques et patrimoniaux.

L'accompagnement du Parc passera aussi par la valorisation des pratiques et produits vertueux, grâce au développement de la marque Esprit parc national et en aidant les acteurs locaux à promouvoir les ressources et qualités du territoire tout en les préservant (ex : stratégie de valorisation touristique de la RICE, encouragement à l'approvisionnement local pour le bois – construction ou énergie ...).

Enfin le parc national souhaite devenir un territoire pionnier en matière de **transition énergétique** en ciblant son action sur quelques domaines clés où les références sont encore peu nombreuses (rénovation du bâti patrimonial, bâti et biodiversité, mobilité douce ...).

Description des activités

L'accompagnement des acteurs sur l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, la chasse et la transition énergétique sont les priorités de l'établissement pour les cinq années à venir.

<p>3-1 – Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles</p> <p>3-1.1 Promouvoir les pratiques agro-écologiques (dont l'agriculture biologique) en lien avec l'adaptation au changement climatique</p> <p>3-1.2 Poursuivre la contractualisation environnementale</p> <p>3-1.3 Développer l'expérimentation et la diffusion des pratiques destinées à renforcer le caractère pastoral des élevages et l'agroforesterie</p>
<p>3-2 – Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois</p> <p>3-2.1 Promotion d'une sylviculture à haute valeur environnementale,</p> <p>3-2.2 Réalisation d'action de communication voire de formation à destination des propriétaires/gestionnaires</p> <p>3-2.3 Production de diagnostics écologiques à destination des propriétaires/gestionnaires</p> <p>3-2.4 Appuyer l'ONF dans la prise en compte des enjeux environnementaux lors des opérations sylvicoles</p>
<p>3-3 – Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</p> <p>3-3.1 Accompagner le développement des pôles de pleine nature en valorisant les atouts liés au Parc national</p> <p>3-3.2 Renforcer la qualité de l'offre en matière de randonnée en coordination avec les autres acteurs concernés</p> <p>3-3.3 Proposer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation touristique de la RICE qui préserve le cœur de Parc</p>
<p>3-4 – Accompagnement des acteurs sur la chasse (équilibre agro-sylvo-cynégétique), la pêche de loisir</p> <p>3-4.1 Pérenniser un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique</p> <p>3-4.2 Promouvoir une chasse gestionnaire des populations en accord avec les autres usages du milieu (ex : report de l'ouverture de la chasse après la période de brame du cerf dans certaines zones de tranquillité)</p>
<p>3-5 – Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)</p> <p>3-5.1 Accompagner les communes dans la rénovation de l'éclairage public pour respecter les engagements de la RICE et les aider à sensibiliser les habitants et les acteurs privés par rapport à la problématique de la pollution lumineuse</p> <p>3-5.2. Accompagnement des communes et des opérateurs dans la mise en œuvre de politiques publiques nationales : production d'énergies renouvelable (avec la promotion de l'autoconsommation collective), document de planification, plan New Deal pour la couverture des zones blanches...</p> <p>3-5.3 Valoriser les savoir-faire traditionnels et l'adéquation du bâti à son environnement pour intégrer une baisse de la consommation énergétique et un approvisionnement local en matériaux</p> <p>3-5.4 Accompagner les projets exemplaires en matière d'urbanisme (mobilité, rénovation ...)</p>

FOCUS SPÉCIFIQUE : développement de la marque « Esprit parc national »

Le déploiement de la marque Esprit parc national a connu un vif succès dans le Parc national des Cévennes en répondant au souci des acteurs socio-économiques locaux de valoriser leur engagement aux côtés du Parc (plus d'une centaine de contrats signés à ce jour).

L'établissement souhaite conforter cette dynamique en utilisant la marque comme un levier pour favoriser les pratiques vertueuses sur le territoire, notamment au niveau agricole, secteur encore en retrait par rapport au tourisme. Dans cet objectif l'établissement définira une stratégie de développement de la marque et mobilisera ses techniciens de terrain (accueil et sensibilisation et agri-environnement) pour promouvoir la marque auprès des intéressés potentiels et organisera l'animation du réseau des bénéficiaires dans l'objectif de pérenniser leur adhésion.

Trois actions majeures pour la période à venir en matière de développement durable :

- 🌀 l'établissement public s'investira aux côtés des acteurs locaux (collectivités, socio-professionnels) pour accompagner le **développement de pôles de pleine nature (PPN) valorisant les atouts Parc national** : deux sites emblématiques du cœur de Parc (Mont Lozère et Mont Aigoual) sont concernés par ces projets à des stades d'avancement différents mais avec des problématiques communes. Ainsi la question de l'élargissement de l'offre aux quatre saisons semble indispensable compte tenu d'une activité ski de plus en plus aléatoire dans un contexte de changement climatique avéré. Le Mont Aigoual a déjà clairement affiché cette ambition (y compris dans le nom de son pôle de pleine nature), une étude est également en cours sur le Mont Lozère pour préciser les aménagements du PPN. Le Parc appuie les élus dans la phase de diagnostic et d'élaboration des propositions : information claire sur ce qui peut être envisagé en cœur de parc, éventuellement sur la base de zonages et définition des « lignes rouges » ; organisation d'échanges avec d'autres sites pour enrichir le panel d'expériences ; réalisation d'études ponctuelles pour compléter la réflexion (ex : études d'aménagement paysagers) ; soutien technique voire financier à certaines réalisations (ex : signalétique mettant en valeur les richesses du territoire Parc) ;
- 🌀 l'établissement poursuivra le travail d'information, les échanges, l'accompagnement technique et les actions de formation sur le territoire afin de mieux prendre en compte les attentes des habitants, que ce soit pour leur habitation ou leurs bâtiments professionnels tout en préservant le patrimoine et la qualité paysagère du territoire, et en intégrant les nécessaires adaptations au changement climatique. Des groupes de travail ont été définis au sein de la commission architecture, urbanisme et paysage, ils intègrent des membres extérieurs à celle-ci afin d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs concernés. Les propositions émanant de ces groupes seront ensuite discutées en bureau et en CA afin d'étudier comment les prendre en compte dans le cadre de l'instruction des demandes ;
- 🌀 assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est une des priorités du PNC afin de concilier présence durable d'une faune sauvage riche et variée, pérennité et rentabilité économique de l'agriculture et de la sylviculture. L'atteinte de cet équilibre (par la chasse, la prévention des dégâts et des pratiques agricoles et forestières adaptées) nécessite de partager un constat sur la base de données fiables et de décider des objectifs à atteindre et des actions à engager. C'est le but de **l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC)**, outil d'aide à la décision, actuellement porté par l'EP PNC avec l'ensemble des partenaires concernés : <https://oeasc.cevennes-parcnational.net/oeasc/>

Pour consolider l'expérience « Parc » des visiteurs et des habitants, l'établissement poursuit son accompagnement des collectivités dans la qualification de leur réseau de sentiers de randonnées. Il valorise et promeut ce réseau au travers de l'outil dédié Destination Parc national des Cévennes (Geotrek). Il s'implique aux côtés des pôles de pleine nature pour réussir la transition des stations de ski en « écostations » de cœur de Parc, ainsi que dans les dynamiques « Avenir montagne » du territoire.

Le Parc poursuit et renforce son action de sensibilisation des acteurs et usagers de la pleine nature à la fragilité des patrimoines et à la nécessité d’agir collectivement pour leur préservation. Il poursuit ses actions de formation des professionnels et engage une dynamique d’émulation des organisateurs de manifestations publics et sportives pour que les événements réalisés sur le territoire, et en particulier en cœur de Parc, aient une forte ambition environnementale.

Afin d’encourager les habitants du territoire et les visiteurs à réduire l’usage de la voiture, l’établissement identifie l’offre de randonnée et de découverte des patrimoines accessible depuis les transports en commun. Il en assure la promotion et mobilise les acteurs du tourisme (offices du tourisme, départements, prestataires) pour que malgré la faiblesse du réseau de transports en commun, ils en fassent un atout de la destination.

L’établissement porte un ambitieux programme de transformation du gîte Aire de Côte dont il a la responsabilité afin d’en faire un site touristique exemplaire en matière d’économie d’eau et de transition écologique. Il accompagne son futur concessionnaire, à compter de 2025, dans l’installation d’un modèle économique qui valorise cet engagement écologique tout en dégagant un revenu décent et même confortable. Il en fait un lieu de démonstration d’une transition réussie et d’émulation pour le territoire.

Enfin, le Parc entraîne les acteurs du tourisme à se préparer aux grandes chaleurs en limitant le recours aux solutions consommatrices d’énergie (climatiseurs notamment) et à faire un atout de cette sobriété dans la promotion de la destination.

Indicateurs 3-1 à 3-7	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
3-1 Agriculture : soutien au développement de pratiques agro-écologiques y compris pastoralisme (nbre de journées techniques et d’échanges)	15	15	15	15	15
3-2 Sylviculture : nombre de diagnostics écologiques / portés à connaissance réalisés par an	2	3	4	5	5
3-3 Tourisme : nombre d’acteurs participant aux journées de formation organisées par l’EP	170	180	180	180	180
3-4 Tourisme : nombre de projets structurants de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme	2	2	2	2	2
3-5 Chasse : réalisation des plans de chasse en cœur (en % du niveau maxi)	75 %	75%	80%	80%	80%
3-6 Transition énergétique : nb points lumineux rénovés	200	200	200	200	200
3-7 Nombre total de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « Esprit parc national », tous domaines confondus	150	175	200	225	250

Domaine 4 : faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

Les priorités de la tutelle en matière d'accueil du public concernent l'encadrement des activités de plein air et des événements qui se déroulent en cœur de parc, le développement des thèmes liés à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et une attention particulière portée au jeune public en accordant une attention particulière à la mobilisation citoyenne et aux apprentissages dans la nature.

Dans le cadre des actions mises en œuvre en inter-parcs ou avec l'OFB, les parcs nationaux veilleront à structurer leur offre en lien avec les autres espaces protégés en matière d'éducation à l'écocitoyenneté pour répondre aux engagements du plan biodiversité.

Stratégie de l'établissement sur la période 2024-2028

Dans un territoire comme celui du Parc national des Cévennes, où les habitants sont à la fois les premiers acteurs de la protection des patrimoines mais aussi des relais incontournables vis-à-vis des visiteurs, le partage de la connaissance et des valeurs portées par le Parc national, est une absolue nécessité. Les démarches engagées depuis 2017 dans cet objectif (ABC, refonte du programme d'animation pour le centrer sur les missions du Parc avec des périodes spécifiquement dédiées aux habitants, création de la journée avec le Parc ...) vont donc être poursuivies et renforcées. L'établissement s'appuiera davantage sur ses relais : administrateurs, élus référents et membres du CESC pour mieux communiquer à destination du territoire.

La construction de projets éducatifs pour stimuler l'action citoyenne des jeunes reste un axe prioritaire de la politique de sensibilisation, menée avec l'appui de personnels de l'éducation nationale mis à disposition dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'inspection académique et le rectorat.

Description des activités

4-1 - Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire (dont scolaires résidents hors périmètre du parc)

4-1.1 Poursuivre le programme éducatif en développant l'offre vis-à-vis des collégiens et lycéens (notamment ceux de l'enseignement agricole)

4-2 - Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire

4-2.1 Pérenniser la journée avec le Parc

4-2.2 Poursuivre et renforcer le dispositif d'animation avec une attention particulière à la mobilisation des habitants et acteurs du territoire

4-2.3 Révision de la politique d'éditions et production annuelle d'au moins un ouvrage de référence sur le Parc

4-3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

4-3.1 Finaliser la conception du projet de maison du Mont Lozère

4-3.2 Requalifier certains sites d'accueil privilégié du public pour améliorer la visibilité du parc et de ses actions

4-3.3 Ouvrir, faire fonctionner et valoriser le gîte Aire de côte suite aux investissements pour en améliorer la qualité et la résilience

4-4 – Outils de communication de l'EPPN

4-4.1 Finaliser la stratégie de communication et adapter les outils en conséquence

Une action majeure participera à l'atteinte des objectifs en matière de connaissance des patrimoines et d'accueil du public : **la consolidation du schéma d'accueil du Parc** avec notamment la réalisation de la nouvelle maison du mont Lozère au Pont-de-Montvert où l'objectif est de créer un lieu d'accueil et d'exposition avec l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes et l'office du tourisme, dédié à la thématique du pastoralisme. Ce projet s'accompagne d'un important chantier de conservation et de stockage des collections du musée du Mont Lozère qui appartiennent à l'établissement et dont une partie sera mise en valeur dans le futur projet.

L'établissement poursuit son programme éducatif auprès des écoles, collèges et du lycée de son territoire. Il porte une attention particulière aux établissements scolaires avec sur lesquels il intervient plus rarement. Avec l'appui de son service éducatif, il renforce ses outils pédagogiques autour de la préhistoire, du patrimoine industriel et développe les approches croisées art/science/changement climatique.

Il attache une attention particulière aux projets d'éducation dans la nature, d'école dehors.

Le Parc accompagne les établissements scolaires dans le déploiement du dispositif des Aires Terrestres Éducatives (ATE) et consolide sa coopération avec les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Lozère et du Gard.

Depuis 2017, la refonte du programme d'animation a permis de recentrer l'offre du Parc sur le partage de savoirs autour de ses missions. Les enjeux sont aujourd'hui de deux ordres. D'une part celui de donner un nouveau souffle aux équipes du Parc pour que leur implication soit source d'émulation et de reconnaissance professionnelle (au travers des échanges positifs avec les participants, de la créativité nécessaire pour construire de nouvelles animations, etc.). D'autre part, celui d'élargir les publics participants aux animations du Parc en diversifiant la nature des animations, les lieux de leur réalisation et les façons de les valoriser. Le suivi et le bilan des animations sera consolidé.

En 2022, le Parc a conduit un diagnostic de l'offre de découverte accessible aux personnes en situation de handicaps ainsi qu'une feuille de route sur ses priorités d'action. En application de cette feuille de route, l'établissement proposera chaque année des animations accessibles aux publics en situation de handicaps et aux publics éloignés de la nature en construisant des partenariats avec des structures du territoire et des environs.

Le gîte d'Aire de Côte, qui rouvrira en 2025, proposera un accueil encore plus qualitatif que par le passé aux personnes en situation de handicap. L'établissement accompagnera le futur concessionnaire pour valoriser cette offre auprès des clientèles concernées et développer ainsi l'accueil de tous dans le Parc. Les prestataires du territoire spécialisés dans l'accompagnement de ces publics seront encouragés à concevoir des offres de services associées à l'hébergement.

2026 sera une année importante avec l'ouverture au public de la nouvelle maison du Mont-Lozère et son exposition permanente sur l'agropastoralisme. Ce haut-lieu du Bien Unesco proposera en outre une exposition temporaire. Des séquences pédagogiques seront conçues et proposées aux établissements scolaires et des accompagnateurs et guide-conférenciers seront formés pour proposer une offre de découverte de ce lieu.

Les sentiers de découverte emblématiques des menhirs et de Nîmes-le-Vieux seront totalement rénovés et le public sera régulièrement invité à découvrir ou redécouvrir le réseau de ces sentiers au travers d'animations.

Le point d'accueil libre du public sur les locaux du Parc au hameau du Villaret sera rénové ainsi que le sentier de découverte qui y est associé, en partenariat avec l'association TAKH.

L'établissement souhaite faire de ses partenaires proches -administrateurs, membres des commissions, membres du CESC, bénéficiaires de la marque, élus référents- un réseau actif d'ambassadeurs. A cette fin, il proposera des outils, des supports et des temps de rencontre qui leur seront spécifiquement dédiés afin de cultiver le lien au Parc national et de leur donner les moyens d'en être des relais au plus près du terrain.

Au travers de sa communication générale, l'établissement s'attachera à cultiver chez son public une envie de s'engager dans la transition écologique et aux côtés du Parc national.

Enfin, dans la dynamique nationale inter-parcs, la refonte du site internet est une priorité afin d'en faire une vitrine du Parc des Cévennes et un outils de référence pour ses usagers.

Indicateurs 4-1 à 4-4	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
4-1 : nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du parc (dont scolaires résidents hors périmètre du parc)	1600	1600	1600	1600	1600
4-2a : nombre de visiteurs par an dans les maisons du Parc	70 000	70 000	75 000	75 000	80 000
4-2b : nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc	1000	1000	1000	1000	1000
4-3a : kilométrage de sentier entretenu <i>(pas nécessairement par le parc)</i>	1300	1300	1300	1300	1300
4-3b : Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc aux personnes à mobilité réduite	4	5	7	10	10
4-4 : nombre de visites du site web du parc et portails associés (plateforme destination, boutique en ligne)	400 000	430 000	470 000	520 000	580 000

Domaine 5 : Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

La priorité de la tutelle en matière de pilotage de la politique des parcs nationaux concerne la mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB, des dispositifs d'évaluation des chartes et de la politique des parcs nationaux et la production de données synthétiques exploitables. Il est important que les parcs puissent rendre compte du degré d'appropriation du projet de développement (Charte) par les acteurs du territoire du parc.

Chaque parc précisera également son état d'avancement par rapport au déploiement d'EVA et fera un bilan sur la mise en œuvre d'EVA dans son rapport annuel.

Stratégie de l'établissement sur la période 2024-2028

La contribution de l'établissement aux politiques de développement durable et de biodiversité s'inscrira dans le cadre des priorités fixées par les pouvoirs publics et notamment la stratégie nationale biodiversité pour laquelle l'EP PNC se mobilise.

Au niveau régional, l'EP PNC est un gestionnaire reconnu des fonds européens mis à disposition par la Région mais il doit renforcer son positionnement en tant qu'opérateur majeur des politiques publiques de biodiversité sur le territoire, en lien avec l'ARB. De même l'EP développera la visibilité de son action auprès de la préfecture de région et notamment du SGAR en tant que garant de la mise en œuvre interministérielle de la charte auprès de la DREAL, de la DRAAF, de la DRAC ...

La charte reste en effet le fil conducteur de la stratégie de l'établissement et l'évaluation de la charte est une priorité pour ce nouveau COP : finaliser l'évaluation intermédiaire en 2024 qui doit servir de préparation à une évaluation finale qui sera conduite par un prestataire externe afin de permettre au conseil d'administration de délibérer fin 2025 sur la révision ou non de la charte.

Description des activités

5-1 – Animation et évaluation de la charte

5-1.1 Renouvellement des conventions d'application de la charte

5-1.2 Finalisation de l'évaluation intermédiaire de la charte et évaluation finale

5-2 – Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

5-2.1 Développer la reconnaissance de l'EP PNC comme acteur majeur des politiques régionales de biodiversité (en lien avec ARB) et de développement durable (ex: tourisme durable)

5-2.2 Poursuivre le travail partenarial avec IPAMAC et consolider notre position d'opérateur vis-à-vis du Massif (CGET)

5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales

5-3.1 Renforcer l'action de l'EP PNC en faveur des paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen (Bien Unesco)

5-3.2 Participer au réseau international des réserves de biosphère et contribuer à ses travaux

5-4 – Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB

5-4.1 Déployer la marque Esprit parc national en cohérence avec les objectifs du collectif

5-5 – Mise en œuvre d'actions au service de l'Inter-Parcs (dans tous les domaines du COP)

5-5.1 Contribuer activement à la production des groupes de travail inter-parcs nationaux

5-5.2 Mettre à disposition du collectif nos expériences et outils innovants (ex : RICE)

Action significative du domaine d'activité :

🌀 **l'évaluation de la charte** sera une action majeure de la période à venir. Elle permettra en effet d'illustrer concrètement le travail réalisé en partenariat avec les collectivités et acteurs du territoire pour atteindre les objectifs fixés et éventuellement d'amender les modes d'actions pour renforcer leur efficacité. Cet exercice sera mené de manière concertée et les instances de l'EP, en particulier les commissions thématiques et le CESC seront largement mobilisées. Cela pourra aussi être l'occasion de redynamiser le territoire par rapport aux enjeux portés par la Charte, notamment dans le cas d'équipes municipales et communautaires renouvelées en 2020. EVA sera un outil prioritaire à la fois pour disposer des indicateurs d'avancement et d'impacts de la mise en œuvre de la Charte et en tant qu'appui à la gestion de projets ;

Indicateurs 5	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
5-1a : % d'actions mises en œuvre dans les conventions d'application de la charte	75	80	85	90	95
5-1b : % de communes avec lesquelles le Parc a une convention	80	82	84	86	86
5-2 : nombre d'actions menées avec IPAMAC ou avec des financements massif	8	8	8	4	4
5.3 : organisation annuelle des trophées du parc en lien avec le programme MAB	1	0	1	0	1
5-5a : nombre de protocoles (d'acquisition de connaissances) inter-parcs mis en œuvre	4	4	4	4	4
5-5b : nombre de réseaux ou projets internationaux dans lesquels le Parc est impliqué *	5	5	5	5	5

* Le PNC est membre de 5 réseaux ou projet internationaux : réseau des réserves de biosphère et programme MAB (Man And Biosphere), réseau du patrimoine mondial des biens UNESCO, réseau des réserves internationales de ciel étoilé, LIFE Biospher'adapt, LIFE Gyp'act.

Domaine 6 : Gérer l'établissement public

Les priorités de la tutelle en matière de gestion des établissements publics de parcs nationaux portent sur différents aspects :

- 🌀 le développement de ressources externes et des cofinancements ;
- 🌀 l'appréciation de « l'effet levier » des crédits d'intervention du parc tant sur les projets auxquels il participe que sur les cofinancements qu'il peut obtenir ;
- 🌀 l'opérationnalité d'une comptabilité analytique performante permettant de valoriser au mieux les actions du parc national (répartition des ETP par grand domaine du COP) ;
- 🌀 la poursuite des actions de mutualisation des moyens et de maîtrise des dépenses.

Stratégie de l'établissement sur la période 2024-2028

La situation financière de l'établissement est saine et la qualité des documents comptables produits dans le cadre de la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) est régulièrement soulignée par la DGFIP (direction générale des finances publiques). L'actualisation du patrimoine (associée à la régularisation des amortissements non comptabilisés sur les années antérieures) et la maîtrise du niveau de trésorerie en fin d'année sont deux objectifs à court terme.

La maîtrise des charges de fonctionnement en lien avec le développement de la politique d'éco-responsabilité, et le maintien d'un niveau d'intervention élevé (à minima 300 000 € de nouveaux engagements annuels) pour soutenir les projets du territoire qui correspondent aux objectifs de la charte, sont des priorités renouvelées pour la période à venir.

De même l'établissement poursuivra sa politique volontariste de recherche de financements extérieurs avec un objectif de diversification des ressources dans le cadre de partenariats avec les collectivités, les autres parcs nationaux ou le collectif IPAMAC pour les financements massif central.

En matière de ressources humaines, l'établissement veille à respecter les plafonds d'emploi qui lui sont notifiés en portant une attention particulière aux risques psycho-sociaux et à la qualité de service rendu au territoire dans le cadre de ses missions de service public. Dans un contexte contraint, l'optimisation des méthodes et outils de travail, la mutualisation des fonctions d'accueil avec le territoire et une mise en œuvre efficace de la convention de rattachement avec l'OFB seront des éléments clés pour réussir.

Un travail de fond a par ailleurs été engagé pour améliorer le fonctionnement en « inter-services » (mise en place de groupes de travail, journées de formation réalisées in situ sur des thématiques transversales) et sera renforcé afin de développer la culture d'établissement, donner du sens au travail de chacun et promouvoir un discours commun vis-à-vis du territoire, participant ainsi à l'appropriation locale de l'outil Parc national.

Description des activités

6-1 – Management général

- 6-1.1 Élaborer et valider le plan d'actions 2024-2028
- 6-1.2 Utiliser EVA comme outil de pilotage de l'EP

6-2 – Gestion financière

- 6-2.1 Poursuivre la mobilisation de crédits extérieurs pour décupler nos actions
- 6-2.2 Améliorer la programmation et le suivi de nos consommations pour une meilleure efficacité budgétaire
- 6-2.3 Mettre en place les procédures de contrôle interne et budgétaire

6-3 – Fonctionnement général de l'établissement

6-3.1 Développer l'éco-responsabilité

6-3.2 Mettre en œuvre de la convention de rattachement avec l'OFB sur les services support

6-3.3 Intensifier les mutualisations, notamment avec le territoire « élargi » (collectivités, IPAMAC, Bien Unesco)

6-4 – Gestion des ressources humaines

6-4.1 Optimiser les procédures de travail en développant l'inter-services et le renforcement des capacités des agents (formation)

6-5 – Politique immobilière – SPSI

6-5.1 Valider le nouveau SPSI et déployer les actions

Au cours de la période à venir, les actions suivantes feront l'objet d'un investissement important de l'EP :

- 🌀 **définition du plan d'actions 2024-2028** : le plan d'actions est le référentiel de l'action du Parc au quotidien. Il doit être finalisé. Plusieurs étapes de diffusion et de partage devront intervenir avant sa validation par le conseil d'administration, afin que les priorités soient bien identifiées et que le sens des actions soit partagé. Le suivi sera réalisé grâce à EVA à la fois sur le plan du temps de travail que d'un point de vue financier ;
- 🌀 L'EP-PNC a établi un **plan d'action en matière d'écoresponsabilité**, piloté par le secrétariat général avec l'appui du chargé de mission transition énergétique. Ce plan est établi sur la base d'un bilan carbone mis à jour annuellement et en lien avec la démarche Service Public Écoresponsable portée par le ministère en charge de l'écologie. Au sein de ce plan les principales actions engagées et à venir sont : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment à la suite de l'intervention de la Task Force AGILE, la révision du SPSI, l'optimisation et l'électrification accélérée de la flotte de véhicules, la poursuite et l'amplification d'une politique d'achat écoresponsable, l'implication du PNC dans le développement de la production d'électricité renouvelable en autoconsommation collective, la sensibilisation des agents sur l'ensemble des axes du plan (bâtiment, mobilité, sobriété numérique, achats...) ;
- 🌀 **mise en place des procédures de contrôle interne budgétaire et comptable** : ces procédures ont pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution. L'EP a débuté le travail en 2012 et a actualisé son programme conformément à la feuille de route du MTES. L'organigramme fonctionnel nominatif doit être finalisé, un kit pratique à l'attention des acteurs de la fonction budgétaire et comptable au sein de l'EPPNC va être élaboré afin de fiabiliser notre chaîne de la dépense, et des journées de formation à leur intention sera réalisée. Enfin la cartographie des risques sera établie. Une rubrique "contrôle interne comptable" sera créée sur notre site intranet afin que tous les agents aient accès à ces informations.

Indicateurs 6	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
6-1 : proportion des marchés ou actes mutualisés relevant d'un service commun par rapport au nombre total de marchés ou actes mutualisés du parc	20%	22%	24%	25%	25%
6-2a : Evolution de la proportion des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EPPN (part des recettes Europe, Région, FNADT sur total recettes)	5%	5%	5%	5%	5%
6-2b : montant des restes à payer en fin d'année + montant et évolution des restes à payer sur trésorerie concernant les opérations pluriannuelles	500 000 €	400 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
6-3 : proportion des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du parc - Tab6 GBCP - (→ part restante pour l'action sur le terrain des parcs)	45%	47%	50%	52%	54%
6-4 : nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an	5,5	6	6	6,5	6,5

Annexe 1 - Tableau synthétique de suivi de la répartition des effectifs par domaine d'activité du COP

Il s'agit d'un tableau de suivi a posteriori qui sera renseigné dans le cadre de la production de bilans annuels de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance

DOMAINE D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ETPT AFFECTÉS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ				
	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Réalisé 2026	Réalisé 2027	Réalisé 2028
1 – Produire, valoriser et diffuser et les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation					
2 – Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique					
3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable					
4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics					
5 – Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité					
6 – Gérer l'établissement public					
TOTAL					

DOMAINE D'ACTIVITÉ	% DES EFFECTIFS AFFECTÉS AU DOMAINE D'ACTIVITÉ				
	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Réalisé 2026	Réalisé 2027	Réalisé 2028
1 – Produire, valoriser et diffuser et les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation					
2 – Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique					
3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable					
4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics					
5 – Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité					
6 – Gérer l'établissement public					
TOTAL					

DOMAINE D'ACTIVITÉ	TENDANCE CONSTATÉE				
	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Réalisé 2026	Réalisé 2027	Réalisé 2028
1 – Produire, valoriser et diffuser et les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation					
2 – Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique					
3 – Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable					
4 – Faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics					
5 – Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité					
6 – Gérer l'établissement public					
TOTAL					

Annexe 3 - Tableaux synthétiques des objectifs opérationnels et indicateurs associés

Domaine 1 : produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation

Indicateurs 1	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
1-1 : nombre d'espèces PNA suivies / nombre d'espèces suivies (faune et flore)	34/269	34/269	34/269	34/269	34/269
1-2 : nombre de données transférées annuellement au SINP	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
1-3 : nombre de partenariats actifs (autorisation de recherche + conventions) qui s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau	30	30	30	30	30

Domaine 2 : protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique

Indicateur 2	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
2-0 : élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	Définition stratégie	Définition du plan d'actions	Suivi des actions	Suivi des actions	Suivi des actions
2-1a : nombre d'avertissements formalisés (indicateur de l'enquête parlementaire)	250 à 350 oraux	250 à 350	250 à 350	250 à 350	250 à 350
2-1b : nombre de jours dédiés à la police de l'environnement réalisés par garde moniteur du Parc (PA et PJ)	65*	65*	65*	65*	65*
2-2 : nbre d'actions de gestion-protection et restauration réalisées en partenariat	2	2	2	2	2

Domaine 3 : accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Indicateurs 3	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
3.1 Agriculture : soutien au développement de pratiques agro-écologiques y compris pastoralisme (nombre de journées techniques et d'échanges)	15	15	15	15	15
3.2 Sylviculture : nombre de diagnostics écologiques / portés à connaissance réalisés par an	2	3	4	5	5
3.3 Tourisme : nombre d'acteurs participant aux journées de formation organisées par l'EP	170	180	180	180	180
3.4 Tourisme : nombre de projets structurants de partenariat avec des acteurs du sport de nature et du tourisme	2	2	2	2	2
3.5 Chasse : réalisation des plans de chasse en cœur (en % du niveau maxi)	75 %	75%	80%	80%	80%
3.6 Transition énergétique : nb points lumineux rénovés	200	200	200	200	200
3.7 Nombre total de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « Esprit parc national », tous domaines confondus	150	175	200	225	250

Domaine 4 : faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

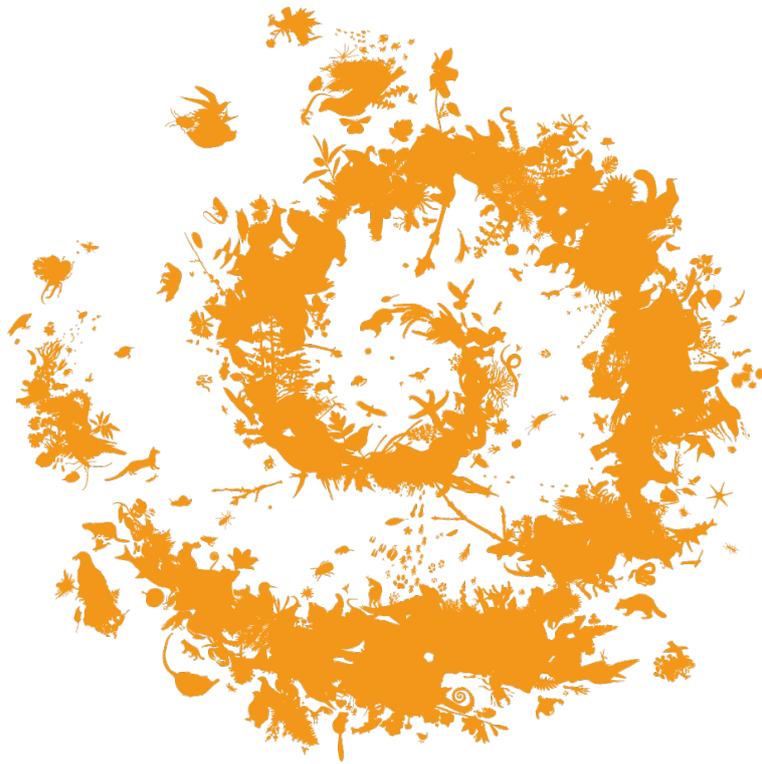
Indicateurs 4	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
4-1 : nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du parc (dont scolaires résidents hors périmètre du parc)	1600	1600	1600	1600	1600
4-2a : nombre de visiteurs par an dans les maisons du Parc	70 000	70 000	75 000	75 000	80 000
4-2b : nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc	1000	1000	1000	1000	1000
4-3a : kilométrage de sentier entretenu (GR, GRP, PR) (<i>pas nécessairement par le parc</i>)	1300	1300	1300	1300	1300
4-3b : Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc aux personnes à mobilité réduite	4	5	7	10	10
4-4 : nombre de visites du site web du parc et portails associés (plateforme destination, boutique en ligne)	400 000	430 000	470 000	520 000	580 000

Domaine 5 : Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

Indicateurs 5	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028
5-1a : % d'actions mises en œuvre dans les conventions d'application de la charte	75	80	85	90	95
5-1b : % de communes avec lesquelles le Parc a une convention	80	82	84	86	86
5-2 : nombre d'actions menées avec IPAMAC ou avec des financements massif	8	8	8	4	4
5.3 : organisation annuelle des trophées du parc en lien avec le programme MAB	1	0	1	0	1
5-5a : nombre de protocoles (d'acquisition de connaissances) inter-parcs mis en œuvre	4	4	4	4	4
5-5b : nombre de réseaux ou projets internationaux dans lesquels le Parc est impliqué	5	5	5	5	5

Domaine 6 : Gérer l'établissement public

Indicateurs 6	Cible 2019	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022	Cible 2023
6-1 : proportion des marchés ou actes mutualisés relevant d'un service commun par rapport au nombre total de marchés ou actes mutualisés du parc	20%	22%	24%	25%	25%
6-2a : Evolution de la proportion des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EPPN (part des recettes Europe, Région, FNADT sur total recettes)	5%	5%	5%	5%	5%
6-2b : montant des restes à payer en fin d'année + montant et évolution des restes à payer sur trésorerie concernant les opérations pluriannuelles	500 000 €	400 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
6-3 : proportion des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du parc - Tab6 GBCP - (→ part restante pour l'action sur le terrain des parcs)	45%	47%	50%	52%	54%
6-4 : nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an	5,5	6	6	6,5	6,5



Parc national des Cévennes

6 bis, place du Palais

48400 FLORAC

cevennes-parcnational.fr